Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2024-28

Mars 2024

Consultez la version numérique de ce plan de mise en oeuvre, qui propose un contenu plus interactif et multimédia.

nwmo
NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Déclaration de reconnaissance du territoire

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) reconnaît que, depuis notre création, nous avons oeuvré au sein de plusieurs territoires autochtones. Nous sommes reconnaissants envers les collectivités autochtones et municipales qui ont travaillé avec nous au cours de plus de 20 ans.

Nous reconnaissons également que nous travaillons actuellement dans le nord-ouest de l'Ontario, sur le territoire traditionnel de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake, avec les collectivités de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et le canton d'Ignace.

Dans le sud de l'Ontario, nous travaillons sur le territoire traditionnel de la Nation ojibwée de Saugeen (NOS), avec les deux collectivités de la NOS — les Chippewas de la Première Nation non cédée de Nawash et les Chippewas de la Première Nation de Saugeen — ainsi qu'avec la municipalité de South Bruce.

Nous reconnaissons en outre qu'autant dans le nord-ouest que dans le sud, nous avons le privilège de travailler avec d'autres Premières Nations et organisations autochtones, avec des collectivités métisses et la Nation métisse de l'Ontario, de même qu'avec plusieurs collectivités municipales, qui ont toutes manifesté leur intérêt à en apprendre davantage sur nos travaux.

Conformément à notre engagement envers la réconciliation, nous reconnaissons les injustices qu'ont subi et que subissent encore aujourd'hui de trop nombreuses collectivités autochtones. Nous nous engageons à faire tout ce que nous pouvons pour soutenir le bien-être des collectivités avec lesquelles nous travaillons.

Table des matières

Mot de bienvenue 1
Vision, mission et valeurs 2
Engagement de transparence 3
Présentation de la SGDN 4
Calendrier de planification 8
Sélection d'un site 9
Principaux éléments du dépôt 10
Centre d'expertise 12
Réconciliation et savoir autochtone 14
Coût et financement 18
Prise en compte du contexte externe et adaptation aux changements 20
Priorités de planification 22
Assurer la gouvernance et la reddition de comptes 39
Glossaire 42
Ce qu'on nous a dit 44
Faites-nous part de vos réflexions 49

Mot de bienvenue

Bienvenue au document *Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2024-28*.

Il s'agit du plan stratégique quinquennal sur lequel nous, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN), nous appuierons pour orienter notre mise en oeuvre du plan canadien de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié.

Vision, mission et valeurs

En 2024, la SGDN entreprendra une mise à jour de notre vision, mission et valeurs pour refléter l'évolution de notre travail alors que nous nous préparons à :

- Compléter le processus de sélection d'un site pour le plan canadien pour la gestion du combustible nucléaire irradié;
- Élaborer un nouveau processus de sélection d'un site pour le plan canadien pour la gestion des déchets radioactifs de moyenne activité et des déchets radioactifs de haute activité autres que le combustible.

Vision

Notre vision est d'assurer la gestion à long terme des déchets nucléaires du Canada d'une façon qui protège les gens et respecte l'environnement, maintenant et pour l'avenir.

Mission

L'objectif de la SGDN est d'élaborer et de mettre en oeuvre, de concert avec le public canadien, une méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien, qui soit socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable. La SGDN est également responsable de la mise en oeuvre du plan pour les déchets de moyenne activité et les déchets de haute activité autres que le combustible au Canada.

Valeurs

Engagement de transparence

À la SGDN, l'engagement de faire preuve de transparence fait partie intégrante de notre culture. Il s'inscrit dans tout ce que nous faisons.

Ce plan de mise en oeuvre annuel est l'un des moyens que nous prenons pour respecter cet engagement. Ce plan est un document vivant qui évolue au fil du temps. Chaque année, nous le révisons en tenant compte de la progression de nos travaux, de ce que nous ont dit les collectivités et le public, des avancées scientifiques et technologiques, de l'éclairage fourni par le savoir autochtone, de l'évolution des valeurs sociétales et des changements apportés aux politiques publiques.

Ce document décrit les travaux que prévoit de mener la SGDN pour mettre en oeuvre le plan canadien de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié. Il détaille également les prochaines étapes de la planification de la gestion des déchets de moyenne activité et des déchets de haute activité autres que le combustible, qui s'est ajoutée au mandat de la SGDN en 2023.

Nous continuons à travailler avec les collectivités, y compris les détenteurs du savoir autochtone, pour faire en sorte que notre travail soit guidé par la responsabilité de protéger les gens et l'environnement, y compris l'eau, et ce pour les générations à venir.

Votre point de vue est essentiel à la mise en oeuvre du plan canadien. Chaque année, nous demandons aux Canadiens et aux peuples autochtones de fournir des commentaires sur notre plan de mise en oeuvre afin de contribuer à éclairer et à orienter nos travaux. Nous vous invitons à nous transmettre vos réflexions d'ici le 7 juin 2024.

Autres moyens de donner votre avis (vous pouvez toujours indiquer que vous souhaitez que votre réponse reste anonyme) :

- Envoyer un courriel à l'adresse learnmore@nwmo.ca
- Envoyer une lettre (comportant votre nom et votre adresse postale) à :
  Lisa Frizzell
  Vice-présidente des communications, SGDN
  Objet : Plan de mise en oeuvre 2024-28
  22, avenue St. Clair Est, 4e étage
  Toronto (ON) M4T 2S3
  Canada

Répondez au sondage sur le plan de mise en oeuvre

Présentation de la SGDN

Depuis près de 60 ans, le Canada utilise l'énergie nucléaire comme source d'énergie fiable et à faibles émissions de carbone pour alimenter ses foyers et ses entreprises. Alors que la demande mondiale d'énergie augmente et que la nécessité de lutter contre les changements climatiques devient chaque jour plus urgente, l'énergie nucléaire a pris une place de plus en plus grande dans la conversation publique. La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) joue un rôle capital, nous qui avons comme mandat de fermer le cycle du combustible nucléaire au Canada.

Nous avons la responsabilité de mettre en oeuvre le plan canadien de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié dans un dépôt géologique en profondeur, et ce, d'une manière qui protégera les gens et l'environnement pour les générations à venir.

Cette responsabilité nous a été confiée par le gouvernement du Canada dès notre création, en 2002. À l'heure actuelle, le combustible nucléaire irradié au Canada est entreposé en toute sûreté dans des installations de surface autorisées. Toutefois, cette approche est temporaire et ne convient pas à la longue période pendant laquelle ces matières doivent être confinées et isolées.

Le plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié, qui suit une approche appelée Gestion adaptative progressive, est l'aboutissement d'un dialogue tenu pendant trois ans avec les Canadiens et les peuples autochtones, y compris des spécialistes et le public. Il est fondé sur les valeurs et les objectifs que ceux-ci ont considérés comme importants lors de ce dialogue.

En 2007, le gouvernement du Canada a choisi la Gestion adaptative progressive comme plan national de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien. Depuis, nous avons travaillé avec diligence pour atteindre cet objectif.

Nous sommes maintenant prêts pour la suite, et en particulier pour une étape importante en 2024. En effet, nous prévoyons de sélectionner cette année le site pour le dépôt, après quoi nous nous engagerons dans le processus de décision réglementaire.

Deux régions hôtes potentielles participent toujours au processus de sélection d'un site : la région de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake-Ignace, dans le nord-ouest de l'Ontario, et la région de la Nation ojibwée de Saugeen-South Bruce, dans le sud de l'Ontario. Comme nous l'avons toujours affirmé, le projet n'ira de l'avant que dans une région où les hôtes sont informés et consentants, où la municipalité, les collectivités des Premières Nations et métisses et les autres de la région travaillent ensemble à sa mise en oeuvre.

Comme le montre ce plan de mise en oeuvre, nous nous préparons à prendre cette décision en poursuivant notre programme continu de dialogue avec les collectivités concernées, d'évaluation de la sûreté et d'études environnementales et techniques. Cela nous permettra de faire en sorte que les collectivités à l'étude aient les éléments nécessaires pour faire un choix libre et éclairé, et que nous soyons bien préparés à amorcer ensuite le processus de décision réglementaire.

La sélection du site marquera également un tournant pour notre organisation. Au cours des cinq prochaines années, notre organisation se transformera, elle qui élaborera notamment un plan de transition du personnel vers la région hôte choisie. Cela se fera parallèlement à la réalisation d'activités supplémentaires de caractérisation du site sélectionné afin de confirmer que le projet est sûr. Le plan de transition assurera également que les nouveaux investissements contribueront au bien-être de la collectivité et que nous sommes prêts pour nous lancer dans le processus de décision réglementaire. Tout au long de ce processus, nous travaillerons à offrir des possibilités d'emplois et de contrats au niveau local et nous continuerons à investir dans le bien-être de la collectivité.

Pendant que la mise en oeuvre du plan canadien se poursuivra, nous serons également fiers de nous lancer dans une nouvelle entreprise. En 2023, le gouvernement du Canada a approuvé les recommandations formulées par la SGDN dans la Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs. En vertu de cette décision, nous serons désormais responsables de la gestion à long terme des déchets radioactifs de moyenne activité et des déchets radioactifs de haute activité autres que le combustible.

Ce nouveau mandat représente pour nous une nouvelle ère passionnante et atteste à la fois de notre expertise technique et de notre expérience en matière de concertation avec les Canadiens et les peuples autochtones. En 2024, nous commencerons à élaborer un processus de sélection d'un site fondé sur le consentement pour le dépôt géologique en profondeur recommandé pour les déchets de moyenne activité et les déchets de haute activité autres que le combustible.

Tout au long de notre travail, nous demeurerons déterminés à protéger les gens et l'environnement, y compris l'eau, pour les générations à venir. Nous nous engageons à respecter toutes les normes et exigences réglementaires en vigueur ou à les surpasser, notre projet étant réglementé par la Commission canadienne de sûreté nucléaire, en coopération avec d'autres ministères et organismes fédéraux, provinciaux et municipaux.

Le plan canadien pour le combustible nucléaire irradié : Gestion adaptative progressive

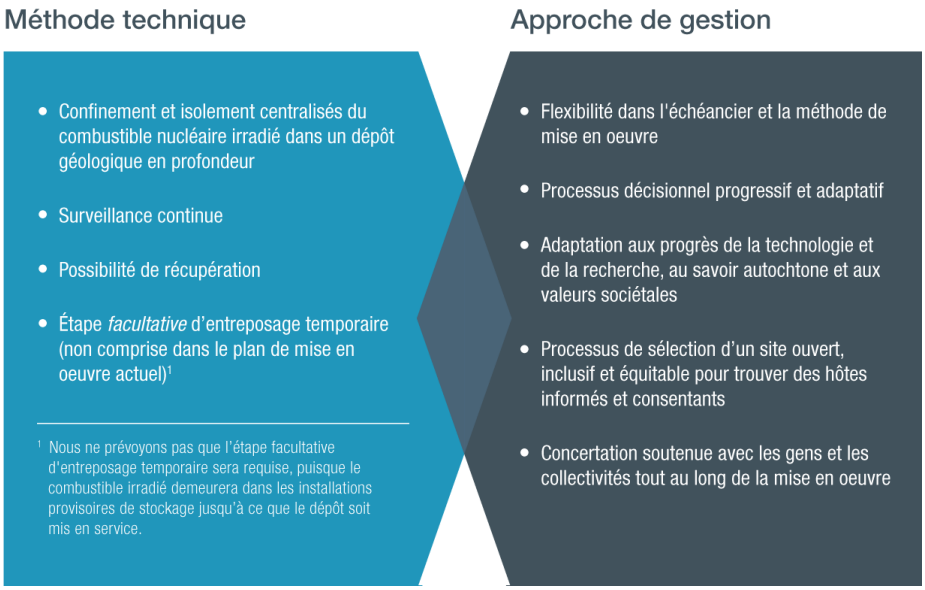

La Gestion adaptative progressive est à la fois une méthode technique (ce que nous envisageons de construire) et une approche de gestion (comment nous travaillerons avec les gens pour y parvenir). La méthode technique consiste à construire un dépôt géologique en profondeur dans une formation rocheuse appropriée pour confiner et isoler en toute sûreté le combustible nucléaire irradié. L'approche de gestion a comme élément central un processus de décision progressif et adaptatif qui est soutenu par la concertation publique et l'apprentissage continu.

Un système de transport sûr et sécuritaire sera mis au point pour acheminer le combustible nucléaire irradié depuis les installations où il est actuellement provisoirement entreposé jusqu'au site du dépôt.

Le projet prévoit également la création d'un Centre d'expertise.

Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs du Canada

En juin 2023, la SGDN a soumis la Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs (SIDR) à l'examen du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. Au mois d'octobre suivant, le ministre a approuvé nos recommandations.

En 2020, le gouvernement fédéral avait initialement demandé à la SGDN de contribuer par notre expertise technique et notre expérience en concertation publique à l'élaboration d'une stratégie intégrée. Tous les déchets radioactifs au Canada, y compris le combustible irradié et les déchets autres que le combustible, sont aujourd'hui entreposés de manière sûre. La grande majorité des déchets radioactifs canadiens étaient déjà visés par des plans de stockage à long terme, mais des lacunes subsistaient avant l'élaboration de la stratégie intégrée, en particulier en ce qui concerne les déchets de faible et moyenne activité et une petite quantité de déchets de haute activité autres que le combustible.

La stratégie, la première initiative de ce genre au Canada, contient deux recommandations clés :

- Le stockage des déchets radioactifs de faible activité dans plusieurs installations de stockage en surface gérées par les producteurs et les propriétaires de déchets;
- Le stockage des déchets radioactifs de moyenne activité et des déchets radioactifs de haute activité autres que le combustible dans un dépôt géologique en profondeur mis en oeuvre par la SGDN.

La stratégie intégrée a été étayée par plus de deux années de concertation avec les Canadiens, les peuples autochtones, les producteurs et les propriétaires de déchets, ainsi que par des études qui ont porté sur des considérations techniques et sur les meilleures pratiques en vigueur dans le monde.

Le ministre ayant approuvé la stratégie et nos membres l'ayant appuyée, la SGDN a commencé à élaborer un processus de sélection d'un site fondé sur le consentement pour le dépôt géologique en profondeur recommandé pour les déchets radioactifs de moyenne activité et les déchets radioactifs de haute activité autres que le combustible. Ce processus de planification devrait se conclure en 2025.

Le processus de sélection d'un site nécessitera des hôtes informés et consentants. Les collectivités qui ont participé au processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur de combustible nucléaire irradié pourraient souhaiter participer à ce nouveau processus de sélection d'un site. Au fur et à mesure que ces activités soient mises en oeuvre, nous en fournirons des comptes rendus dans les prochaines éditions de ce plan de mise en oeuvre.

Calendrier de planification

En travaillant en collaboration avec les collectivités, les universités et établissements de recherche, les organismes de réglementation, les organisations étrangères de gestion des déchets et l'industrie nucléaire en général, la SGDN a continué en 2023 à avancer dans la mise en oeuvre du plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié. Nous restons en bonne voie de pouvoir choisir un site en 2024 et nous sommes prêts pour le processus de décision réglementaire qui suivra. Le tableau qui suit présente la chronologie des progrès réalisés à ce jour, à savoir depuis la création de la SGDN en 2002, ainsi que des phases suivantes du projet.

Lorsque la planification de la gestion des déchets de moyenne activité et des déchets de haute activité autres que le combustible se précisera, nous publierons une chronologie des étapes à venir dans ce domaine.

Élaboration du plan canadien	2002	La SGDN est créée.
	2005	Conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, la SGDN réalise une étude de trois ans et produit le rapport *Choisir une voie pour l'avenir*, qui présente les options pour la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien. Cette étude a été réalisée avec des personnes intéressées, les meilleurs scientifiques et autres experts, les peuples autochtones et le public canadien.
	2007	Le gouvernement du Canada choisit la Gestion adaptative progressive (GAP) et charge la SGDN d'entreprendre sa mise en oeuvre.
Élaboration du processus de sélection d'un site	2008-09	Des travaux sont menés avec des citoyens pour concevoir un processus de sélection d'un site centralisé optimal pour le dépôt géologique en profondeur et le Centre d'expertise.
Choix d'un site à l'aide du processus de sélection d'un site	2010	Le processus de sélection d'un site est lancé.
	2010-15	Vingt-deux collectivités manifestent initialement un intérêt pour le projet.
		En collaboration avec les collectivités intéressées, la SGDN procède à des évaluations de présélection, puis à des études préliminaires de bureau et à des activités de concertation avec les collectivités.
		Les régions moins susceptibles de pouvoir répondre aux exigences du projet ne sont plus considérées.
	2015-24	La SGDN élargit la portée de notre évaluation en amorçant des études sur le terrain. Les régions les moins prometteuses ne sont plus considérées au fur et à mesure de l'avancement du processus de retranchement.
	2022	Le gouvernement du Canada réaffirme qu'un dépôt géologique en profondeur est la meilleure solution pour le combustible nucléaire irradié canadien (à travers le *Rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable sur le Canada et la gestion des déchets radioactifs*).
	2024	Les collectivités hôtes potentielles évaluent leur consentement.
		Un site unique optimal est choisi.
Vers la construction	2025	Des travaux supplémentaires de caractérisation du site sélectionné sont effectués.
		La SGDN entreprend le processus fédéral d'évaluation d'impact et le processus de décision réglementaire de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).
		Une version révisée du cadre de planification du transport est publiée (mis à jour tous les trois ans).
	2028	Les études d'évaluation d'impact sont transmises dans le cadre du processus de décision réglementaire.
		L'ouverture officielle du Centre d'expertise a lieu.
	2030	L'évaluation d'impact est approuvée (estimation).
		Le permis de préparation du site est accordé (estimation).
	2031	La demande de permis de construire est présentée à la CCSN.
	2033	Le permis de construire est accordé (estimation).
		La construction débute.
Début de l'exploitation	2040-45	L'exploitation du dépôt géologique en profondeur commence.
		Le transport du combustible nucléaire irradié vers le dépôt commence.
Surveillance prolongée	Après l'exploitation	Des décennies de surveillance sont lancées.

Sélection d’un site

La SGDN a entrepris un processus pluriannuel axé sur les collectivités qui vise à trouver un site sûr où établir un dépôt géologique en profondeur pour confiner et isoler le combustible nucléaire irradié canadien.

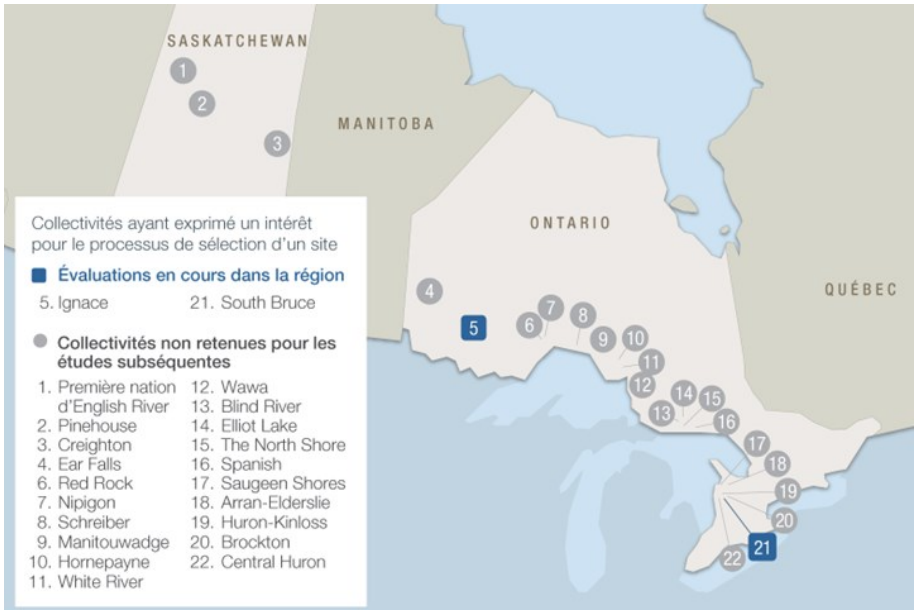

Nous avions lancé le processus de sélection d’un site en 2010 et, au cours des deux années subséquentes, 22 municipalités et collectivités autochtones avaient exprimé de leur propre initiative l’intérêt à en apprendre davantage sur le projet et d’explorer leur aptitude à l’accueillir.

Nous avons par la suite progressivement réduit notre champ d’études à deux sites potentiels. Pour ce faire, nous avons eu recours à un vaste programme de concertation sociale afin d’évaluer la possibilité d’établir des partenariats solidaires et résilients dans ces régions. Nous avons également procédé à des évaluations techniques afin de déterminer la sûreté des sites candidats et la capacité à transporter du combustible nucléaire irradié jusqu’à eux. Les deux sites se trouvent en Ontario : un dans la région de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake-Ignace, dans le nord-ouest de l’Ontario, et l’autre dans la région de la Nation ojibwée de Saugeen-South Bruce, dans le sud de l’Ontario.

Le processus de sélection d’un site avance et les choses évoluent, mais il y a un principe que nous ne perdrons jamais de vue : le projet n’ira de l’avant que dans une région où les hôtes sont informés et consentants, où la municipalité, les collectivités des Premières Nations et métisses et les autres de la région travaillent ensemble à sa mise en oeuvre.

Apprenez-en davantage sur le processus de sélection d’un site.

Principaux éléments du dépôt

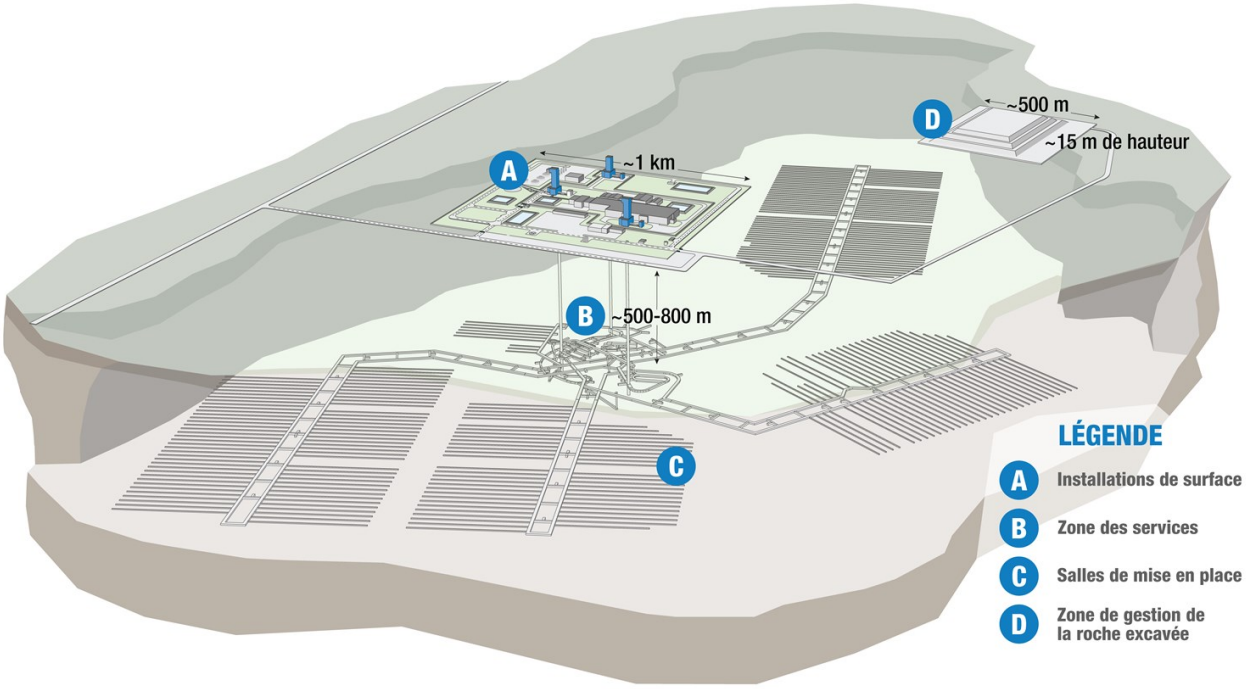

Cette illustration montre le plan conceptuel des installations de surface ainsi que de l'aire d'approximativement 1500 acres (600 hectares) qui englobera la zone des services et les salles de mise en place souterraines dans le dépôt géologique en profondeur qui sera construit sur un des sites actuellement à l'étude. Le site proposé dans la région de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake-Ignace repose sur une formation de roche cristalline, tandis que le site proposé dans la région de la Nation ojibwée de Saugeen-South Bruce repose sur une formation de roche sédimentaire.

Le dépôt géologique en profondeur comprend un système à barrières multiples conçu pour confiner et isoler de manière sûre et à très long terme le combustible nucléaire irradié. Construit à plus de 500 mètres sous terre, le dépôt consistera en un réseau de salles de mise en place où sera stocké le combustible nucléaire irradié. Cette approche est conforme aux meilleures pratiques internationales.

En surface, le dépôt comprendra des installations où le combustible irradié sera reçu, inspecté, puis remballé dans des conteneurs de conception spéciale enchâssés dans une boîte tampon en argile de bentonite, avant d'être envoyé au puits principal pour être stocké sous terre. La conception des installations de surface du dépôt, notamment l'Usine d'emballage du combustible irradié, est en cours.

L’accès au dépôt souterrain se fera par trois puits, qui seront situés dans une zone de services centralisée et sécurisée. Cette zone de services comprendra également une installation de démonstration souterraine, où seront effectués les essais de l’équipement de mise en place des futures barrières ouvragées. L’aménagement comprend aussi de multiples tunnels d’accès qui permettront d’aménager les salles de mise en place, qui seront situées dans une roche hôte appropriée. Les boîtes tampons renfermant les conteneurs de combustible irradié seront disposées dans des salles de mise en place horizontales et tous les espaces vides seront remblayés avec de la bentonite granulaire se présentant sous forme de pastilles ou d’éclats.

Nous continuerons ensuite à préciser la conception du dépôt en tenant compte des informations que nous tirerons des études de caractérisation supplémentaires qui seront effectuées sur le site choisi, l’objectif étant de déposer vers 2031 une version révisée de la conception du dépôt en vue de l’obtention du permis de construire.

Nous nous adapterons également aux changements technologiques, à l’expérience et aux leçons tirées par les autres programmes de gestion des déchets nucléaires dans le monde ainsi qu’aux changements qui surviendront par rapport aux décisions sur la production d’énergie nucléaire dans le volume et le type de combustible à gérer, par exemple les petits réacteurs modulaires (PRM). Pour en savoir plus sur la manière dont la SGDN tiendra compte des décisions futures sur la production d’énergie nucléaire au Canada, veuillez consulter la section *Prise en compte du contexte externe et adaptation aux changements*.

La taille de notre dépôt, selon la conception envisagée à la fin de 2023, est suffisante pour accueillir l’inventaire actuel de combustible irradié, ainsi que les inventaires découlant des projets actuels de prolongation de la durée de vie et de réfection des réacteurs actuellement en service. De plus, les deux sites potentiels offrent la possibilité d’agrandir le dépôt souterrain pour accueillir des quantités supplémentaires de combustible.

Apprenez-en davantage sur le projet.

Centre d’expertise

Un Centre d’expertise sera établi à l’emplacement du dépôt ou à proximité de celui-ci une fois que le site hôte aura été choisi. L’emplacement exact sera déterminé en collaboration avec les collectivités hôtes. Le centre reflètera l’engagement en matière de durabilité pris par la SGDN, laquelle fera preuve de responsabilité environnementale et d’efficience dans la gestion des ressources tout au long de la conception et de l’exploitation de l’installation.

Le centre deviendra également un carrefour canadien et international d’échange de connaissances et un lieu où les résidents de la région pourront se renseigner sur le projet en visitant des galeries d’exposition publiques et des modules interactifs. Il pourra aussi servir de carrefour de transmission du savoir, de la culture, de l’histoire et des traditions des peuples autochtones.

La conception et l’utilisation du centre seront définies en collaboration avec les résidents de la région choisie, y compris avec les collectivités des Premières Nations et métisses. En 2022, la SGDN a commencé à travailler avec les collectivités locales afin d’élaborer une vision pour le centre qui serait conforme à leurs exigences et à leurs aspirations. Ce processus de visionnement et les discussions autour des préférences de la collectivité pour l’installation se poursuivront dans la région hôte choisie, afin de soutenir un dialogue continu et les possibilités uniques que pourrait offrir le centre.

Pour les besoins de la SGDN, le centre sera initialement utilisé pour soutenir les travaux de caractérisation du site en matière de sûreté technique, le programme continu d’éducation et de discussion ainsi que le bien-être de la collectivité.

Il sera le siège de recherches techniques et sociales ainsi que de programmes de démonstration technologique auxquels contribueront des scientifiques et d’autres experts de la SGDN et du monde entier oeuvrant dans un large éventail de disciplines. Le Centre d’expertise comprendra une installation d’essais techniques où se poursuivra la mise au point des matériaux et de l’équipement qui seront utilisés dans le dépôt. Cette installation soutiendra aussi par la suite les activités de construction et d’exploitation du dépôt.

La conception détaillée débutera après que le site aura été sélectionné, en 2024, et l'appel d'offres pour la construction suivra. Les plans de mobilisation de la SGDN, qui couvrent notamment le déménagement du personnel dans la région hôte sélectionnée, soutiendront également le Centre d'expertise. La SGDN travaillera en dialogue avec les collectivités tout au long de la programmation, de la conception et des autres étapes menant à l'ouverture officielle du Centre d'expertise et au-delà.

Exemple de ce à quoi pourrait ressembler un Centre d'expertise dans la région de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake-Ignace, d'après les premiers avis des collectivités.

Exemple de ce à quoi pourrait ressembler un Centre d'expertise dans la région de la Nation ojibwée de Saugeen-South Bruce, d'après les premiers avis des collectivités.

Réconciliation et savoir autochtone

La SGDN est résolue à comprendre, à respecter et à aligner nos travaux sur le savoir autochtone. Cet engagement se traduit de nombreuses façons — notamment par la supervision assurée par notre équipe des relations avec les Autochtones, par les avis fournis par le Conseil des aînés et des jeunes à la SGDN, par la représentation autochtone au sein de notre organisation (y compris de notre équipe de direction et de notre Conseil d'administration), par les politiques concrètes qui guident nos travaux et par les échanges réguliers que nous avons avec les collectivités des Premières Nations et métisses. Partout où nous menons nos activités, cet engagement constitue un gage fondamental de réussite et de relations constructives.

Au cours des cinq prochaines années et par la suite, nous continuerons à mettre en oeuvre notre *Politique sur la réconciliation* (2019), à mesurer nos progrès dans son application et à aligner nos travaux sur le savoir autochtone. Mesurés annuellement et déclarés publiquement, ces efforts témoignent de notre engagement à donner suite à l'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation, qui incite les entreprises à établir des relations respectueuses avec les peuples autochtones et à sensibiliser leur personnel à l'histoire des peuples autochtones.

Réconciliation

La démarche de réconciliation est importante. Grâce à elle, nous pourrons tous et toutes au Canada tirer des leçons des injustices qui ont été commises dans le passé et qui continuent d'être commises, y remédier et créer ensemble un avenir meilleur. La démarche de réconciliation de la SGDN constitue un engagement ferme. Nous veillons à ce que la réconciliation soit prise en compte dans tous nos travaux et à chaque étape de notre processus.

Notre *Politique sur la réconciliation* a été publiée en 2019 et s'inscrit dans le cadre de nos efforts visant à jeter des bases solides pour notre travail avec les peuples autochtones. Conformément à notre politique, nous travaillons constamment en étroite collaboration avec les collectivités et les organisations des Premières Nations, métisses et municipales à la mise en oeuvre du plan canadien.

Pendant qu'on poursuit notre cheminement à la SGDN vers la réconciliation, nous continuerons à nous préparer stratégiquement et de manière réfléchie à remplir ou surpasser nos engagements visant à cocréer un avenir meilleur. En 2023, la SGDN s'est dotée d'une stratégie triennale en matière de réconciliation (2024-26), axée sur quatre domaines clés : l'apprentissage, l'action, les relations et la guérison.

La SGDN travaille à la publication de notre rapport annuel sur la réconciliation en collaboration avec Reciprocal Consulting — un cabinet autochtone spécialisé dans l'évaluation et le suivi des affaires liées aux Autochtones. Ce rapport évalue les progrès réalisés par la SGDN sur le chemin de la réconciliation en comparaison avec la base de référence établie, ce qui nous permet de nous assurer que nous respectons bien les engagements décrits dans notre *Politique sur la réconciliation* (2019). Cette base de référence en matière de réconciliation est utilisée pour évaluer nos efforts de réconciliation ainsi que pour relever nos lacunes et déterminer ce que nous pourrions faire pour progresser en tant qu'organisation sur ce plan. Mesurer nos progrès aide à faire de la réconciliation une valeur fondamentale chez nous, ce qui se manifeste par la façon dont notre organisation agit.

Nous utilisons notre outil d'évaluation des efforts de réconciliation pour examiner les documents clés de la SGDN, notamment nos politiques et stratégies liées à la concertation. Cet outil est également utilisé en dehors de la SGDN. Par exemple, certaines de nos universités partenaires l'utilisent pour élaborer des programmes de recherche se rapportant à nos travaux.

Les séances d'apprentissage interactives, les dialogues en groupe et les possibilités d'apprentissage par l'expérience ne sont que quelques-uns des moyens par lesquels la SGDN continue à soutenir notre cheminement collectif vers la réconciliation.

Nous avons également fourni à notre personnel une trousse d'outils de réconciliation, qui est conçue pour compléter les séances d'apprentissage existantes et encourager le personnel à réfléchir aux impacts que leur contribution à la réconciliation aura sur la cocréation d'un avenir meilleur pour tous.

Le savoir autochtone

L'engagement de la SGDN à aligner nos travaux sur le savoir autochtone et les enseignements importants des détenteurs du savoir autochtone guide tout ce que nous faisons. Ces enseignements concernent notamment le rôle et la signification des choses spirituelles et des cérémonies, la compréhension des lois naturelles, le respect de notre mère la Terre et la création d'un espace qui donne voix aux Autochtones.

Des ateliers internes de discussion permettent d'explorer la relation sacrée que les détenteurs du savoir autochtone entretiennent avec l'eau, le rôle d'intendance qu'ils ont à son égard et les points communs qui relient cette perspective à celle de la science occidentale. Les participants à ces ateliers incluent des détenteurs du savoir autochtone, des aînés, des scientifiques, des professionnels de l'industrie et des employés de la SGDN. Ensemble, nous explorons le thème de l'eau, qui constitue une force vitale qui nous nourrit, circule entre nous et en nous, et façonne la terre.

> *« La SGDN respecte la vérité selon laquelle les femmes autochtones entretiennent une relation sacrée et spirituelle avec l'eau — l'eau de l'accouchement, l'eau douce, l'eau du ciel et l'eau de l'océan. Compte tenu de cette relation privilégiée, leur voix doit faire partie intégrante de tout travail lié à la protection de l'eau. »*
>
> **— Déclaration sur l'eau de la SGDN**

En collaborant avec les détenteurs du savoir autochtone, les aînés, les scientifiques, les professionnels de l'industrie, les responsables de la conservation, les jeunes et d'autres personnes encore, nous continuons à en apprendre davantage sur l'eau et nous pouvons ainsi échanger nos connaissances entre nous et avec d'autres personnes dans le monde.

Au cours des cinq prochaines années, nous demeurerons fidèles à notre engagement, en continuant à aligner tout ce que nous faisons sur le savoir autochtone, en créant un espace propice à l'apprentissage par les cérémonies et en appliquant les enseignements pertinents au processus décisionnel de la SGDN.

PARCOURS DE RÉCONCILIATION DE LA SGDN

2023

Utilisation de l'outil d'évaluation des efforts de réconciliation pour l'examen des politiques de la SGDN poursuivie

Une trousse d'outils de réconciliation est déployée afin de compléter les séances d'apprentissage existantes

Le sixième atelier annuel sur le savoir autochtone et la science occidentale est tenu

La *Déclaration sur l'eau* est publiée

2022

Programme de formation sur la réconciliation amélioré par l'ajout de modules sur les traités et les peuples métis

Premier rapport annuel sur les efforts de réconciliation publié

Outil d'évaluation des efforts de réconciliation appliqué à la gouvernance dans le cadre de notre transformation du système de gestion intégrée

Programme de formation sur la réconciliation élargi aux collectivités et aux partenaires externes

2021

Amélioration du programme de formation sur la réconciliation poursuivie par l'ajout d'une formation sur les préjugés inconscients

Savoir autochtone intégré à nos plans de protection de l'eau

Outil d'évaluation des efforts de réconciliation appliqué aux stratégies de concertation régionale

Principe de la réconciliation intégré à la culture de l'organisation

2020

Politiques et procédures améliorées pour favoriser la réconciliation

Programme d'approvisionnement amélioré par l'ajout d'une stratégie d'approvisionnement auprès des peuples autochtones

Base de référence de la SGDN en matière de réconciliation évaluée et matrice de mesure des efforts de réconciliation élaborée

2019

Politique sur la réconciliation publiée

Programme de formation sur la réconciliation élaboré et mis en oeuvre

Outil d'évaluation des efforts de la SGDN en matière de réconciliation conçu

Programme de commandites et de dons bonifié par l'ajout de l'objectif de la réconciliation

Communication poursuivie du programme de réconciliation de la SGDN aux collectivités participant au processus de sélection d'un site

Évaluation entreprise des politiques et procédures de la SGDN avec l'outil d'évaluation des efforts de réconciliation

2018

Formation de sensibilisation à la culture autochtone reçue par 85 pour cent du personnel de la SGDN

Déclaration sur la réconciliation officialisée au cours d'une cérémonie autochtone

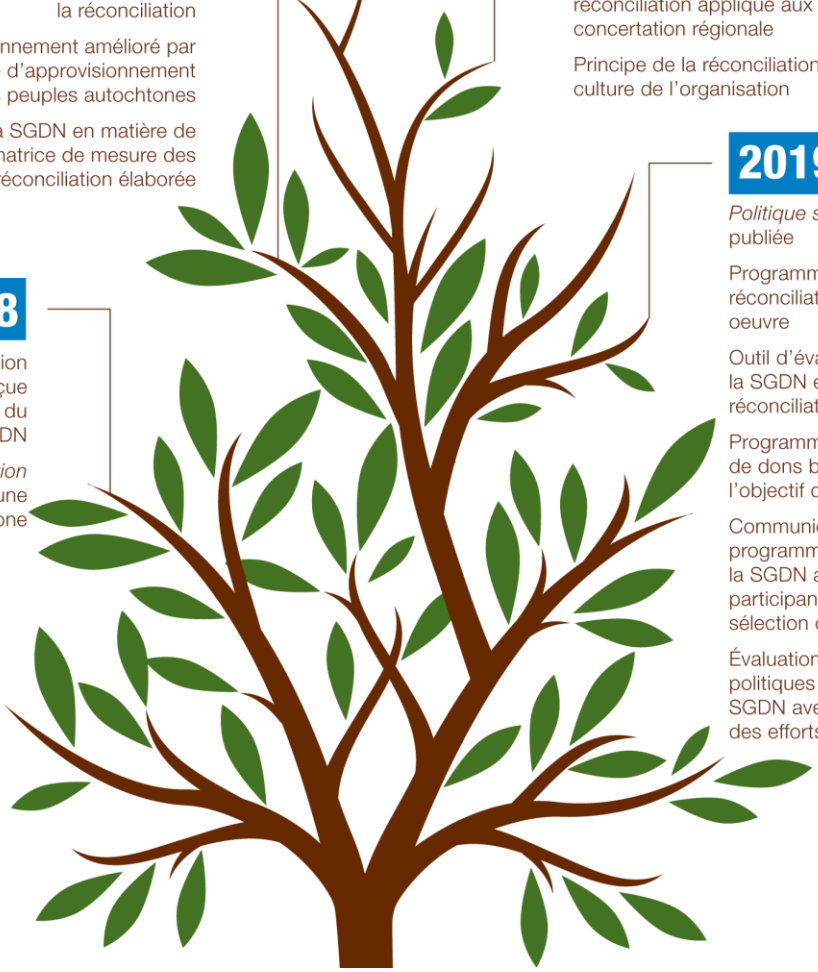

Coût et financement

Les Canadiens s'attendent à ce que les fonds nécessaires à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié soient disponibles au moment voulu. Les mesures que nous avons prises satisfont à cette exigence.

Conformément au principe du « pollueur payeur », le plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié est financé par les propriétaires de déchets au Canada : Ontario Power Generation (OPG), Énergie Nouveau-Brunswick (ÉNB), Hydro-Québec (HQ) et Énergie atomique du Canada limitée (ÉACL). En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, chacune de ces quatre sociétés a été tenue d'établir son propre fonds en fiducie et d'y verser une contribution annuelle pour faire en sorte que l'argent requis pour financer le projet soit disponible au moment voulu.

La contribution de chacune de ces sociétés à son fonds en fiducie est basée sur le nombre de grappes de combustible nucléaire irradié qu'elle a produites et qu'elle continuera à produire. Les sommes versées couvrent les coûts fixes que la SGDN devra payer, selon les estimations, pour construire, exploiter, surveiller et déclasser un dépôt géologique en profondeur, ainsi que les coûts variables liés à la gestion de chaque grappe de combustible. Ce processus est conçu pour assurer le financement à long terme du plan canadien.

Pour de plus amples informations sur les sommes versées aux fonds en fiducie, veuillez vous reporter au *Rapport annuel de 2023 de la SGDN*. En sus de ces contributions aux fonds en fiducie, les propriétaires de déchets sont également tenus de financer le budget de fonctionnement annuel de la SGDN.

Contributions totales aux fonds en fiducie : Année 2024		
Propriétaires	**Soldes des fonds en fiducie (millions $)**	**Contributions aux fonds en fiducie (grappes engagées et futures) (millions $)***
	Décembre 2023	**2024**
OPG	4867	86
ÉNB	207	6
HQ	183	0
ÉACL	76	0,4
Total	**5333**	**93**

**Les versements annuels aux fonds en fiducie doivent se faire au plus tard 30 jours après la présentation du rapport annuel. La date de versement du 25 avril est supposée aux fins d'illustration.*

La SGDN a comme responsabilité de déterminer quels coûts devront être assumés, selon toute vraisemblance, pendant la durée du projet et de prévoir les fonds qui seront nécessaires pour couvrir les dépenses imprévues. Nous appliquons un système pour estimer les exigences de financement et pour les communiquer aux propriétaires de déchets afin qu'ils versent les sommes requises aux fonds en fiducie.

De nombreux facteurs influenceront le coût à long terme du plan canadien : le volume de combustible nucléaire irradié à gérer, l'emplacement de l'installation, l'infrastructure environnante, le type de roche du site d'accueil et ses caractéristiques, la conception du dépôt ainsi que le temps pendant lequel le site sera surveillé une fois tout le combustible stocké. Le Canada a jusqu'à maintenant produit approximativement 3,3 millions de grappes de combustible nucléaire irradié et d'autres grappes seront produites chaque année par les réacteurs nucléaires qui continueront à générer de l'électricité. Les décisions futures concernant la production nucléaire au Canada pourraient venir modifier le volume et les types de combustible à gérer.

À la SGDN, nous révisons notre estimation du coût du cycle de vie du projet tous les cinq ans et avons réalisé une mise à jour de l'estimation de ce coût en 2021, avec la prochaine mise à jour planifiée pour 2026. Cette estimation sert de base à la planification financière et à l'établissement des sommes qui devront être versées dans les fonds en fiducie au cours des années à venir.

À des fins de planification, l'estimation des coûts réalisée en 2021 est basée sur un volume prévu d'environ 5,5 millions de grappes de combustible, ce qui représentait le volume qui sera censé avoir été accumulé à la fin de la vie utile prévue des réacteurs nucléaires existants au Canada en 2020. D'après ce volume, le coût du cycle de vie entier du projet — depuis le début du processus de sélection d'un site, en 2010, jusqu'à l'achèvement du projet approximativement 175 ans plus tard — serait approximativement de 26 milliards $ (en dollars de 2020). Ce chiffre couvre l'investissement initial de 4,5 milliards $ (en dollars de 2020) pour la construction des installations sur une période de 10 ans, ainsi que plusieurs décennies d'activités liées au cycle de vie, lequel s'étendra bien au-delà du siècle prochain.

Prise en compte du contexte externe et adaptation aux changements

À la SGDN, nous nous sommes engagés à surveiller les développements locaux, nationaux et internationaux qui pourraient changer le contexte dans lequel nous évoluons ou avoir une incidence directe sur le projet. Nous continuons à surveiller les avancées qui se font dans le secteur de l'énergie, les innovations qui touchent la gestion des déchets nucléaires, les changements apportés aux politiques énergétiques et environnementales, les développements potentiels liés à la construction de nouveaux réacteurs, l'évolution des attentes, des valeurs et des idées de la société ainsi que les nouveaux développements liés aux autres initiatives canadiennes de gestion des déchets nucléaires.

Un des principes fondamentaux de la Gestion adaptative progressive est l'engagement d'adapter les plans en tenant compte des progrès techniques, des commentaires fournis par le public, de l'éclairage apporté par le savoir autochtone et de l'évolution des meilleures pratiques internationales, des politiques publiques ainsi que des exigences et des valeurs sociétales. Par exemple, notre cadre de planification du transport et notre *Plan de transport préliminaire* sont tous deux fondés sur ce que nous ont dit les collectivités et les personnes intéressées par le plan canadien pour le combustible nucléaire irradié. Ces deux documents de planification du transport ont été conçus pour faire avancer ces discussions et fournir plus d'informations sur la façon dont nous planifions de transporter en toute sûreté le combustible nucléaire irradié.

En outre, au Canada, le secteur nucléaire explore activement les possibilités qu'offrent certaines technologies nucléaires émergentes, telles que certains nouveaux réacteurs, les petits réacteurs modulaires (PRM), le retraitement du combustible (parfois appelé recyclage) et d'autres types de réacteurs avancés.

Ces technologies émergentes pourraient générer différents types de combustible irradié. Nous suivons de près ces développements et nous restons en dialogue avec plusieurs promoteurs de réacteurs afin de nous préparer à répondre aux décisions qui pourraient venir modifier le volume du combustible irradié dont nous devrons assurer la gestion ainsi que leurs caractéristiques.

Ces renseignements nous aideront à optimiser la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié ainsi qu'à revoir la conception du dépôt et à adapter nos formules de financement en tenant compte des nouveaux combustibles que nous pourrions devoir gérer dans le futur.

En date de la fin de 2023, la SGDN est au courant de trois projets de PRM en cours de processus d'autorisation. Ontario Power Generation travaille avec GE-Hitachi Nuclear Energy en vue de déployer un PRM sur le nouveau site nucléaire de Darlington. Global First Power travaille à la construction d'un PRM aux Laboratoires de Chalk River, en Ontario, un site qui appartient à Énergie atomique du Canada limitée et qui est géré par les Laboratoires nucléaires canadiens. Énergie Nouveau-Brunswick collabore avec Advanced Reactor Concepts Clean Technology Inc. pour construire un PRM sur son site de Lepreau, au Nouveau-Brunswick. Une demande de permis de construire pour le premier projet a été présentée. Le processus d'évaluation environnementale ou d'impact et le processus d'obtention du permis de préparation de l'emplacement ont été lancés pour les deux autres projets. De plus, Bruce Power prévoit de lancer une évaluation d'impact en 2024 pour une nouvelle production d'électricité d'origine nucléaire sur le site de Bruce qui pourrait s'élever à 4800 MW.

Nous continuons à suivre l'évolution de ces projets et des autres projets possibles. Au fur et à mesure de leur avancement, nous apporterons les modifications appropriées à nos plans.

Le consensus scientifique international veut qu'un dépôt géologique en profondeur constitue la meilleure pratique de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié provenant des PRM et des déchets de haute activité issus des procédés de retraitement. Le plan canadien est conçu pour pouvoir s'adapter aux changements technologiques, et nous pouvons intégrer une certaine flexibilité dans la conception des dépôts afin d'être prêts à répondre aux décisions futures.

Nous tenons à jour un rapport de suivi sur les cycles de combustible avancés et les technologies de remplacement pour la gestion des déchets de combustible. Nous assurons aussi un suivi et la déclaration des quantités de combustible nucléaire irradié qui pourraient être produites pour en tenir compte dans la conception du dépôt.

Priorités de planification

À la SGDN, nous articulons nos plans de travail autour de sept priorités : l'ingénierie, l'évaluation des sites, la sûreté, la transition vers le site, le processus de décision réglementaire, le partenariat et le transport. Dans cette section, nous décrivons nos plans en fonction de ces sept catégories de travaux.

Notre engagement à favoriser la réconciliation et à aligner notre travail sur le savoir autochtone guide nos efforts dans tous nos domaines prioritaires.

Au cours des cinq prochaines années, nous passerons du stade du processus de sélection d'un site à celui du processus de décision réglementaire. Ces priorités de planification reflètent les nombreuses activités qui devront être menées au cours de cette période de transition.

IDENTIFIER UN SITE UNIQUE OPTIMAL POUR LE DÉPÔT GÉOLOGIQUE EN PROFONDEUR
AMORCER LE PROCESSUS DE DÉCISION RÉGLEMENTAIRE
INGÉNIERIE
» Achèvera la conception des éléments de l'installation pour les sites candidats afin de soutenir le processus de décision réglementaire;
» Entreprendra le travail de conception préliminaire du dépôt pour soutenir la présentation de la demande du permis de construire;
» Poursuivra l'optimisation du système de barrières ouvragées, en nous fondant sur la recherche et l'expérience internationale, afin de soutenir la construction et l'exploitation du dépôt géologique en profondeur.
ÉVALUATION DES SITES
» Poursuivra nos études géoscientifiques et activités de surveillance et d'analyse environnementale de référence sur les deux sites;
» Entreprendra d'autres études géoscientifiques ainsi que la collecte et l'analyse de données géoscientifiques de référence sur le site choisi.
SÛRETÉ
» Poursuivra l'élaboration des évaluations de sûreté propres aux sites candidats;
» Maintiendra notre engagement d'envisager la sûreté d'un point de vue social;
» Mettra à jour les modèles d'évaluation de la sûreté du site choisi, modèles qui serviront de base au processus de décision réglementaire;
» Poursuivra nos recherches afin d'étayer le dossier de sûreté et d'accroître la confiance sur le plan technique afin de soutenir le processus de décision réglementaire.
RÉCONCILIATION ET SAVOIR AUTOCHTONE
TRANSITION VERS LE SITE
» Mettra en oeuvre une stratégie de planification des ressources humaines et veillera à ce que la sécurité et les plateformes informatiques nécessaires à l'organisation et au processus de décision réglementaire soient disponibles;
» Entreprendra la planification et la conception et commencera à procéder aux appels d'offres en vue de la construction du Centre d'expertise.
PROCESSUS DE DÉCISION RÉGLEMENTAIRE
» Préparera, en tenant compte des commentaires des collectivités, les demandes destinées à amorcer le processus de décision réglementaire;
» Amorcera le processus de décision réglementaire avec nos collectivités partenaires.
PARTENARIAT
» Bâtira avec les collectivités des partenariats solidaires et résilients qui aboutiront à des accords de partenariat mutuellement acceptables;
» Choisira le site optimal pour le dépôt géologique en profondeur dans une région associée à des hôtes informés et consentants.
TRANSPORT
» Démontrera qu'un plan de transport pourra jouir d'une acceptation sociale au terme d'un dialogue sur le cadre de planification du transport;
» Continuer à travailler avec les peuples autochtones pour comprendre comment la SGDN peut aligner notre planification du transport sur le savoir autochtone;
» Continuera à affiner le Système de transport du combustible irradié;
» Commencera à mettre en oeuvre le cadre de planification du transport, qui sera mis à jour tous les trois ans.

INGÉNIERIE

La SGDN :

- Achèvera la conception des éléments de l'installation pour les sites candidats afin de soutenir le processus de décision réglementaire;
- Entreprendra le travail de conception préliminaire du dépôt pour soutenir la présentation de la demande du permis de construire;
- Poursuivra l'optimisation du système de barrières ouvragées, en nous fondant sur la recherche et l'expérience internationale, afin de soutenir la construction et l'exploitation du dépôt géologique en profondeur.

D'après le consensus scientifique, le dépôt géologique en profondeur est une approche reconnue à l'échelle internationale pour ce qui est de la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié. De multiples barrières ouvragées seront mises en place dans une formation rocheuse stable pour confiner et isoler à une grande profondeur sous terre le combustible nucléaire irradié.

Au fur et à mesure de l'avancement du processus de sélection d'un site et du processus de décision réglementaire, nous affinerons les modèles conceptuels des éléments du dépôt en fonction des sites candidats à l'aide des données recueillies lors des forages et des études environnementales de référence. Ce travail sous-tendra la décision quant au choix du site. Une fois qu'un site aura été choisi, nous entreprendrons l'ingénierie préliminaire propre à ce site afin de soutenir la préparation des dossiers et des évaluations réglementaires et de préparer la demande de permis de construire.

Nous continuerons à optimiser nos processus et nos techniques pour renforcer le système de barrières ouvragées et la confiance à son égard. Nous intégrerons aussi dans nos modèles les informations les plus récentes tirées de nos activités en cours de recherche-développement et de l'expérience internationale, ces informations faisant l'objet d'examens interdisciplinaires menés par notre Comité d'examen de la recherche technique.

De plus, de 2024 à 2028, la SGDN :

- Exploitera une installation de démonstration pour l'évaluation des barrières ouvragées;
- Continuera à tenir à jour les informations sur l'estimation du coût du projet;
- Soutiendra la préparation de la description initiale du projet et des évaluations requises pour le processus réglementaire;
- Entreprendra l'ingénierie préliminaire des installations en fonction du site sélectionné afin d'étayer la future demande de permis de construire;
- Organisera la tenue d'examens par des pairs indépendants des caractéristiques et aspects particuliers de la conception du dépôt, de l'Usine d'emballage du combustible irradié et du système de barrières ouvragées.

ÉVALUATION DES SITES

La SGDN :

- Poursuivra nos études géoscientifiques et activités de surveillance et d'analyse environnementale de référence sur les deux sites;
- Entreprendra d'autres études géoscientifiques ainsi que la collecte et l'analyse de données géoscientifiques de référence sur le site choisi.

La SGDN prévoit de choisir un site optimal unique d'ici l'automne 2024, puis de lancer le processus de décision réglementaire en 2025. À ce stade, les activités initiales d'évaluation des sites auront été achevées et auront permis d'obtenir des informations suffisantes pour choisir un site.

Une fois le site choisi, les études de caractérisation se poursuivront sur le site sélectionné afin d'étayer le processus de décision réglementaire et d'éclairer les évaluations géoscientifiques, techniques, environnementales et de sûreté qui seront nécessaires pour présenter une demande de permis de construire.

Pour nous assurer que nous intégrons convenablement le savoir autochtone, nous continuerons de solliciter l'avis des détenteurs du savoir locaux concernant l'application des connaissances pertinentes à notre planification et à la réalisation de nos études. Des experts autochtones locaux veillent à ce que les protocoles autochtones guident nos activités sur le terrain. Jusqu'à maintenant, ces activités ont inclus des études de vérification culturelle des régions potentiellement touchées, au cours desquelles des cérémonies sont tenues, et des formations de sensibilisation culturelle données au personnel et aux sous-traitants qui travaillent sur le terrain.

Dans un esprit de collaboration, nous encourageons les municipalités, les collectivités des Premières Nations et métisses, et les autres dans les régions à l'étude à continuer à réfléchir aux effets environnementaux, sociaux, culturels et économiques que l'accueil du dépôt géologique en profondeur pourrait avoir. Faire participer les résidents de l'ensemble des régions hôtes potentielles garantira qu'un large éventail de retombées et d'incidences potentielles seront prises en considération lorsque nous progresserons au-delà du choix d'un site.

De plus, de 2024 à 2028, la SGDN :

- Poursuivra les études sur le terrain, effectuant notamment des forages géotechniques additionnels sur le site choisi, et intégrera les facteurs relevés par les détenteurs du savoir autochtone pour éclairer les évaluations géoscientifiques, techniques, environnementales et de sûreté;
- Poursuivra les études géoscientifiques pour soutenir le processus réglementaire et l'ingénierie préliminaire en vue de la présentation future de la demande de permis de construire;
- Soutiendra la préparation de la description initiale du projet et des évaluations requises pour le processus réglementaire;
- Travaillera en concertation avec les collectivités sur des sujets particuliers comme la protection des gens et de l'environnement, les retombées du projet et l'intendance du territoire.

SÛRETÉ

La SGDN :

- Poursuivra l'élaboration des évaluations de sûreté propres aux sites candidats;
- Maintiendra notre engagement d'envisager la sûreté d'un point de vue social;
- Mettra à jour les modèles d'évaluation de la sûreté du site choisi, modèles qui serviront de base au processus de décision réglementaire;
- Poursuivra nos recherches afin d'étayer le dossier de sûreté et d'accroître la confiance sur le plan technique afin de soutenir le processus de décision réglementaire.

La SGDN a pris l'engagement de protéger les gens et l'environnement pour les générations à venir. Protéger le public et nos employés est notre plus haute priorité dans tout ce que nous faisons, que ce soit sur le plan de la sûreté environnementale, classique, nucléaire ou radiologique. C'est ce que reflète notre *Énoncé sur la durabilité* publié en 2023. Cet énoncé fondamental exprime l'engagement pris par notre organisation de favoriser le développement durable, un engagement qui a toujours fait partie intégrante de notre identité, et reconnaît que les mesures que nous prenons pour mettre en oeuvre notre mandat auront un impact sur l'avenir.

Au cours des cinq prochaines années, nous élaborerons et mettrons en oeuvre un programme exhaustif de développement durable, encourageant l'innovation et veillant à ce que les mesures recommandées représentent toutes nos valeurs, y compris notre engagement envers la réconciliation. Nous établirons des objectifs, des seuils et des indicateurs précis en matière de durabilité, ainsi que des structures pour la publication des résultats, et nous mettrons à jour notre programme de manière à ce qu'il reflète les engagements pris au cours du processus d'évaluation des impacts.

Pendant que nous continuons à améliorer notre connaissance des deux sites potentiels, nous partageons notre compréhension de la sûreté avec les collectivités par le biais de présentations et de nos plateformes numériques, de même qu'en mettant à leur disposition des spécialistes de la SGDN.

Le dépôt géologique en profondeur sera construit dans une formation rocheuse propice au confinement et à l'isolement sûrs et à long terme du combustible nucléaire irradié. Dans le cadre du futur processus d'autorisation, il faudra démontrer que la performance du dépôt sur ce site satisfera aux exigences réglementaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire ou les surpassera.

Alors que la sélection d'un site optimal approche à l'automne 2024, les rapports *Confiance dans la sûreté* publiés en 2022 et révisés en 2024 résument les données qui démontrent qu'un dépôt géologique en profondeur pourra être construit en toute sûreté sur l'un ou l'autre des sites candidats. Après qu'un site associé à des hôtes informés et consentants aura été choisi, d'autres études techniques permettront de clarifier encore davantage la conception du dépôt et le dossier de sûreté officiel qui sera soumis à l'examen des autorités de réglementation.

La sûreté d'un site proposé sera confirmée par un examen réglementaire rigoureux de la conception du dépôt et de son dossier de sûreté.

De plus, de 2024 à 2028, la SGDN :

- Élaborera des évaluations de la sûreté pré-fermeture et post-fermeture du site sélectionné. Des mises à jour itératives de ces évaluations seront préparées afin d'inclure les informations les plus récentes sur le site et la conception;
- Poursuivra les essais et l'étalonnage des codes et des modèles utilisés pour l'évaluation de la sûreté;
- Continuera à réaliser des projets de recherche conjoints avec des organisations internationales et des homologues d'autres pays — comme la Suède, la Suisse, la Finlande, la France, la Corée, le Japon et le Royaume-Uni — afin de tirer profit de l'expérience des autres pays et d'y contribuer, tout en se tenant au courant de l'état des connaissances scientifiques dans les domaines des géosciences et des dossiers de sûreté associés aux divers types de formations rocheuses hôtes;
- Nouera des partenariats de recherche avec des universités pour garantir la rigueur scientifique de nos travaux techniques et pour former de jeunes ingénieurs et scientifiques compétents dans la gestion des déchets. Par exemple, la SGDN continuera à tenir notre Symposium annuel sur les géosciences et un atelier sur la science des barrières ouvragées réunissant des chercheurs des secteurs universitaire et industriel;
- Accroîtra le niveau de sensibilisation à l'égard du rôle important que joue le savoir autochtone dans nos travaux, notamment en offrant des formations et en commanditant des ateliers sur le savoir autochtone et la science occidentale pour nos partenaires de recherche.

L'accent sur la sûreté d'un point de vue social

Bien que le dépôt géologique en profondeur constitue un important projet d'infrastructure environnementale pour le Canada, la protection des gens est tout aussi essentielle pour nous. La clé de cet engagement est notre volonté de mettre en oeuvre le projet d'une manière qui reconnaisse et intègre les questions, les préoccupations et la sagesse exprimées par les gens. La sûreté d'un point de vue social doit nécessairement être ancrée dans de multiples modes de connaissance, y compris le savoir autochtone, la science occidentale et tout autre type de sagesse ayant éclairé notre dialogue avec les collectivités.

La sûreté d'un point de vue social comporte de nombreux éléments. La Gestion adaptative progressive elle-même a été fondée sur le concept de la sûreté d'un point de vue social. Après la création de la SGDN en 2002, nous avions entrepris une étude de trois ans pour évaluer les approches et les solutions possibles de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien afin que le public puisse comprendre les différentes options et faire des choix réfléchis.

Des discussions avaient été tenues avec des milliers de particuliers à travers le pays et de représentants d'organisations aux niveaux local, provincial, national et international. Le plan canadien est issu de ce dialogue. Il est basé sur les valeurs et les priorités établies par les Canadiens et les peuples autochtones.

Nous avons également collaboré avec le public pour développer et élaborer notre processus de sélection d'un site. La participation volontaire, la prise de décision partagée, l'ouverture et l'équité ont servi de base à ce processus, que nous avons décrit en détail dans le processus de sélection d'un site que nous avons lancé en 2010 et que nous continuons à observer aujourd'hui.

Notre processus de sélection d'un site a été volontaire dès le départ, 22 collectivités ayant initialement exprimé leur intérêt à en apprendre davantage sur le projet et d'explorer leur aptitude à l'accueillir. Progressivement, nous avons réduit le champ de nos études à deux régions hôtes potentielles, tout en faisant de la sûreté d'un point de vue social le fondement de nos efforts de concertation et du processus de sélection d'un site.

Nous avons maintenu notre engagement selon lequel le plan canadien n'avancera que dans une région où les hôtes sont informés et consentants, où la municipalité, les collectivités des Premières Nations et métisses et les autres de la région travaillent ensemble à sa mise en oeuvre.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, la sûreté d'un point de vue social est enracinée dans de multiples modes de connaissance. Notre travail en est le reflet, en particulier par l'accent que nous mettons sur notre cheminement vers la réconciliation et l'alignement de nos programmes sur le savoir autochtone (pour plus d'informations, veuillez consulter la section *Réconciliation et savoir autochtone*).

Pour s'assurer de bien gérer la sûreté d'un point de vue social à l'échelle personnelle, la SGDN sollicite régulièrement les commentaires individuels sur notre travail dans le cadre de nos activités de concertation sur le terrain et par le biais des médias sociaux, de sondages publics et de groupes de discussion. Nous demeurons à l'écoute des collectivités, des résidents, des dirigeants locaux et des personnes qui ont différentes opinions sur notre travail. À travers ce processus, nous cherchons à comprendre les préoccupations soulevées par les gens et à y répondre.

La transparence étant une valeur fondamentale de notre organisation, nous diffusons également chaque année les résultats de ces efforts de concertation en publiant les rapports de la série « Ce qu'on nous a dit », qui résument les questions et les thèmes que nous avons entendus.

Voici une liste des efforts continus que nous menons pour nous assurer que le projet prend bien en compte la sûreté d'un point de vue social :

- Élaborer un cadre pour la sûreté d'un point de vue social qui est ancré dans les principes qui sous-tendent la confiance, s'appuyer sur de multiples modes de connaissance, soutenir le bien-être de la collectivité et obtenir des résultats valables;
- Utiliser les commentaires que nous recevons pour comprendre les préoccupations qui sont importantes pour les Canadiens et les peuples autochtones, ajuster notre travail au besoin pour répondre à ces préoccupations, et mettre en évidence ces préoccupations dans nos rapports publics;
- Participer activement et volontairement à des débats publics présentant différents points de vue sur le projet;
- Utiliser les thèmes communs dégagés des commentaires que nous recevons pour guider la conception du dépôt et répondre à ces commentaires dans nos rapports, comme nous l'avons fait sur des sujets tels que l'importance de la protection de l'eau;
- Soutenir les collectivités participant au processus de sélection d'un site afin qu'elles puissent élaborer leurs propres processus pour déterminer si elles sont prêtes à accueillir le projet;
- Affirmer auprès des collectivités autochtones notre engagement selon lequel aucun site ne sera choisi sans leur consentement;
- Adopter une approche collaborative pour élaborer des accords de partenariat et d'hébergement du projet;
- Élargir la portée de nos activités de concertation aux collectivités régionales et voisines, donc au-delà des collectivités hôtes potentielles;
- Faire participer les collectivités à l'élaboration d'études locales et aux discussions sur les résultats en tenant compte d'une série de facteurs socioéconomiques, afin d'explorer les possibilités de créer des partenariats et de faire en sorte que le projet puisse être mis en oeuvre de façon à favoriser le bien-être des résidents de la région;
- Faire participer les collectivités à des programmes de surveillance de l'environnement;
- Envisager dans nos évaluations de la sûreté des modes de vie réalistes, en nous demandant par exemple comment et où vivent les résidents de la région;
- Mettre de façon ponctuelle des experts en évaluation de la sûreté à la disposition du public dans les régions hôtes potentielles;
- Créer des occasions pour notre personnel d'entrer directement en contact avec les résidents des collectivités des régions hôtes potentielles pour discuter de la sûreté du programme et connaître leurs préoccupations.

À la SGDN, nous sommes résolus à poursuivre nos efforts visant à mieux comprendre et aborder la sûreté d'un point de vue social telle que définie par les collectivités avec lesquelles nous travaillons, ce qui contribuera à renforcer le rôle des collectivités dans le projet au moment où nous passerons à la phase de prise de décision réglementaire.

TRANSITION VERS LE SITE

La SGDN :

- Mettra en oeuvre une stratégie de planification des ressources humaines et veillera à ce que la sécurité et les plateformes informatiques nécessaires à l'organisation et au processus de décision réglementaire soient disponibles;
- Entreprendra la planification et la conception et commencera à procéder aux appels d'offres en vue de la construction du Centre d'expertise.

La sélection d'un site est une étape cruciale qui marquera le début d'une nouvelle série d'activités. Une fois le site choisi, les activités s'accéléreront à l'échelle locale et régionale. Cette étape marquera aussi pour la SGDN le début d'une transformation organisationnelle en plusieurs phases.

Dans le cadre de nos efforts visant à évoluer notre équipe, nous continuerons à recruter du personnel pour nous doter d'un effectif équitable, diversifié et inclusif, à maximiser les possibilités d'emplois dans la région d'établissement — dans la municipalité et la région environnante, y compris dans les collectivités des Premières Nations et métisses — et à renforcer les capacités des collectivités en investissant dans des initiatives de formation et d'éducation.

Le moment de la sélection d'un site approchant, nous nous préparons à déménager nos opérations vers le site choisi pour le dépôt. Nous planifions aussi d'accroître nos ressources dans cette région, de faire en sorte que nous ayons en place l'infrastructure requise pour soutenir le plan canadien.

De plus, de 2024 à 2028, la SGDN :

- Déterminera les ressources dont nous aurons besoin pour réaliser et soutenir les travaux de caractérisation, d'évaluation environnementale, d'ingénierie et de préparation du dossier de sûreté pour la région d'établissement choisie afin d'étayer les demandes d'autorisation;
- Renforcera notre présence dans la région choisie, tout en offrant aux entrepreneurs locaux des possibilités de contrats liés au projet;
- Travaillera avec les collectivités sur les besoins de logement et d'infrastructure et sur les délais qui seront nécessaires pour soutenir la transition de notre effectif vers le site choisi;
- Investira dans le développement des compétences et des capacités des jeunes et autres membres des municipalités et des collectivités des Premières Nations et métisses participant au processus de sélection d'un site afin de les aider à décrocher les emplois générés par le projet;
- Continuera à renforcer notre culture organisationnelle en instaurant des comportements, des normes et des outils organisationnels appropriés, y compris des plateformes technologiques. Cela comprendra le fait de développer une culture de la sûreté nucléaire, de rechercher l'excellence dans la gestion des projets, de créer de solides partenariats, de promouvoir la diversité et l'inclusion, de s'engager envers la réconciliation et d'aligner tout notre travail sur le savoir et les pratiques autochtones.

Plan de préparation opérationnelle

Pour garantir que nous serons prêts à passer à la phase suivante du projet, la SGDN élabore actuellement un plan de préparation opérationnelle qui comprendra les objectifs suivants :

- Élaborer et mettre en oeuvre les systèmes, les processus et les outils nécessaires à la phase suivante du projet, y compris à la maintenance et au contrôle du site du projet dans la collectivité sélectionnée;
- Faire en sorte que nous disposons des processus et des outils de gestion des projets, des contrats et des activités commerciales nécessaires pour assurer la mise en oeuvre de ce projet d'envergure complexe et de contrats pluriannuels.

Conformément à nos priorités de planification, à la SGDN, nous avons entrepris de nous doter des capacités et des compétences organisationnelles nécessaires pour soutenir le processus de décision réglementaire et préparer la construction des installations. Elle procède notamment à l'élaboration des processus, des systèmes et des outils qui seront requis pour mettre en oeuvre le plan canadien pour le combustible nucléaire irradié dans le respect des délais et des budgets, ce qui comprend notre système de gestion, notre stratégie commerciale, notre infrastructure commerciale et de technologie de l'information, et nos systèmes de gestion de l'information.

La SGDN devra mener à bien des aspects plus complexes du projet au cours de la prochaine phase de travail et les risques d'incidences sur les coûts et le calendrier seront donc plus grands. Notre capacité de gérer ces projets et contrats et à en rendre compte exigera que les ressources requises soient en place au moment où nous choisirons un site, afin que nous puissions passer efficacement à la phase suivante de nos travaux.

De plus, de 2024 à 2028, la SGDN :

- Poursuivra la transformation entreprise de notre système de gestion pour le rendre conforme aux exigences de la norme CSA N286-12, *Exigences relatives au système de gestion des installations nucléaires*, dans la mesure où elle s'applique à nos activités;
- Utilisera des outils et technologies de l'information pour automatiser les processus, soutenir les initiatives stratégiques et numériser les informations, le contenu et les dossiers;
- Élaborera une stratégie commerciale pour nous doter des effectifs, des biens et des services nécessaires à la prochaine phase des travaux;
- Continuera à renforcer notre système d'information pour la gestion des projets pour soutenir la réalisation et le suivi de nos projets;
- Appliquera la gouvernance en matière de gestion de projets et de stratégie commerciale à nos travaux.

PROCESSUS DE DÉCISION RÉGLEMENTAIRE

La SGDN :

- Préparera, en tenant compte des commentaires des collectivités, les demandes destinées à amorcer le processus de décision réglementaire;
- Amorcera le processus de décision réglementaire avec nos collectivités partenaires.

La protection des gens et de l'environnement pour les générations à venir reste au coeur de toutes nos activités. Une fois le processus de sélection d'un site achevé, nous amorcerons le processus rigoureux de décision réglementaire, par le biais duquel la compréhension de la SGDN de la sûreté du dépôt sera confirmée de manière indépendante.

Nous prévoyons d'aviser officiellement les autorités de réglementation que nous amorcerons le processus de décision réglementaire peu après la sélection d'un site, puis de présenter nos demandes initiales en 2025.

Pour faire en sorte d'être bien préparée, la SGDN surveille et adapte nos activités en fonction de tous les changements réglementaires qui pourraient avoir une incidence sur le projet. Par exemple, nous adapterons nos plans pour répondre à tout changement découlant de la révision de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Nous nous adapterons également pour nous conformer aux orientations émises par les autorités de réglementation, et pour suivre les meilleures pratiques développées pour les autres projets soumis aux processus de décision réglementaire.

Nous continuerons également à travailler en concertation avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) en vue de la présentation future d'une demande de permis, conformément aux conditions d'un arrangement spécial déjà en place pour le projet. Au cours des prochaines années, nous prévoyons que la CCSN publiera des avis supplémentaires sur les informations dont elle aura besoin pour confirmer de manière indépendante la sûreté du projet de dépôt géologique en profondeur de combustible nucléaire irradié.

De plus, de 2024 à 2028, la SGDN :

- Sollicitera les commentaires des collectivités municipales et autochtones sur les éléments qui seront fournis à l'appui de l'analyse d'impact intégrée;
- Continuera à recueillir des informations et à travailler avec les collectivités et d'autres en vue d'améliorer notre compréhension des conditions locales et régionales actuelles, notamment en demandant l'avis des collectivités autochtones pour mieux aligner cette compréhension sur le savoir autochtone et ainsi poser les bases des évaluations environnementales, sociales, économiques et de la santé;
- En continuant à développer les travaux réalisés sur la sûreté d'un point de vue social jusqu'au moment de la sélection d'un site, continuera à travailler avec les membres des collectivités pour comprendre leurs questions et préoccupations concernant la sûreté du dépôt et y répondre, y compris relativement à la manière dont nous nous y prendrons sur le plan de la conception et avec nos programmes pour atténuer les risques d'incidences environnementales;
- Soutiendra la préparation de la description initiale du projet et des évaluations requises pour le processus réglementaire;
- Obtiendra de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), de la CCSN et des autres autorités de réglementation des précisions sur les exigences de la *Loi sur l'évaluation d'impact* relatives à la mise en oeuvre du projet;
- Lancera l'étude d'impact fédérale et le processus d'autorisation de la CCSN;
- Préparera et présentera les rapports exigés en vertu des lignes directrices pour l'évaluation d'impact du site choisi et du plan d'autorisation de l'AEIC.

Plan de prise de décision réglementaire

Une fois qu'un site aura été choisi, en 2024, à la SGDN, nous nous concentrerons sur le processus de décision réglementaire qui permettra de passer à la construction du dépôt géologique en profondeur si les approbations sont accordées.

Toutes les décisions réglementaires seront examinées de façon indépendante par les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux et par un comité d'examen désigné. Le processus sera ouvert et transparent et permettra aux membres du public qui le voudront d'y participer.

Deux processus intégrés de décision réglementaires seront mis en oeuvre :

- Une évaluation d'impact conforme à la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
- La délivrance d'un permis en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

Ces deux processus aideront le gouvernement fédéral à évaluer divers aspects du projet, notamment la sûreté, la durabilité, les effets négatifs, la sécurité nationale et s'il est dans l'intérêt public de mettre en oeuvre le projet.

La SGDN et les collectivités hôtes du projet entreprendront un programme de travail, étudiant les impacts potentiels du projet, y compris les effets cumulatifs, et déterminant les mesures d'atténuation requises. Dans l'ensemble, notre objectif sera d'avoir reçu les approbations réglementaires au moment voulu pour pouvoir passer à la préparation du site d'ici 2030.

Apprenez-en davantage sur le processus de décision réglementaire.

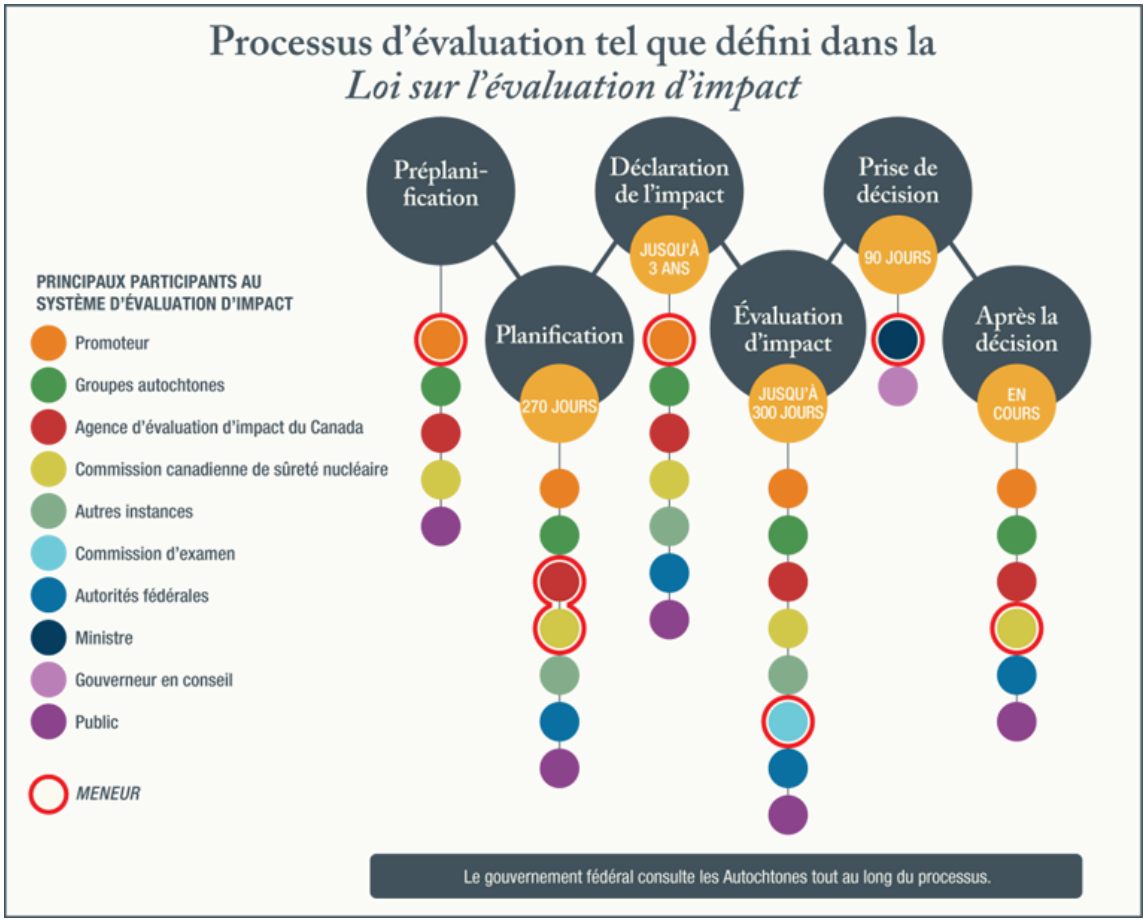
Processus d'évaluation tel que défini dans la
Loi sur l'évaluation d'impact
Préplani-fication
Planification
270 JOURS
Déclaration de l'impact
JUSQU'À 3 ANS
Évaluation d'impact
JUSQU'À 300 JOURS
Prise de décision
90 JOURS
Après la décision
EN COURS
PRINCIPAUX PARTICIPANTS AU SYSTÈME D'ÉVALUATION D'IMPACT
Promoteur
Groupes autochtones
Agence d'évaluation d'impact du Canada
Commission canadienne de sûreté nucléaire
Autres instances
Commission d'examen
Autorités fédérales
Ministre
Gouverneur en conseil
Public
MENEUR
Le gouvernement fédéral consulte les Autochtones tout au long du processus.

PARTENARIAT

La SGDN :

- Bâtira avec les collectivités des partenariats solidaires et résilients qui aboutiront à des accords de partenariat mutuellement acceptables;
- Choisira le site optimal pour le dépôt géologique en profondeur dans une région associée à des hôtes informés et consentants.

En 2024, nous continuerons à explorer la possibilité de créer un partenariat avec les collectivités municipales et autochtones de chaque région hôte potentielle. Nous suivons pour cela une feuille de route, qui présente une série de sujets se rapportant à l'établissement d'un partenariat. Ces sujets seront examinés avec les collectivités.

À la SGDN, nous nous sommes engagés à favoriser le bien-être des collectivités en allouant des fonds à chaque collectivité hôte pour faire avancer des projets menés à leur initiative. Ces fonds visent à soutenir les efforts poursuivis par la collectivité pour renforcer sa viabilité et favoriser son bien-être et à l'aider à se donner la capacité requise pour être en mesure de participer aux discussions sur l'établissement d'un partenariat avec la SGDN et d'accueillir éventuellement le projet par le développement de compétences transférables.

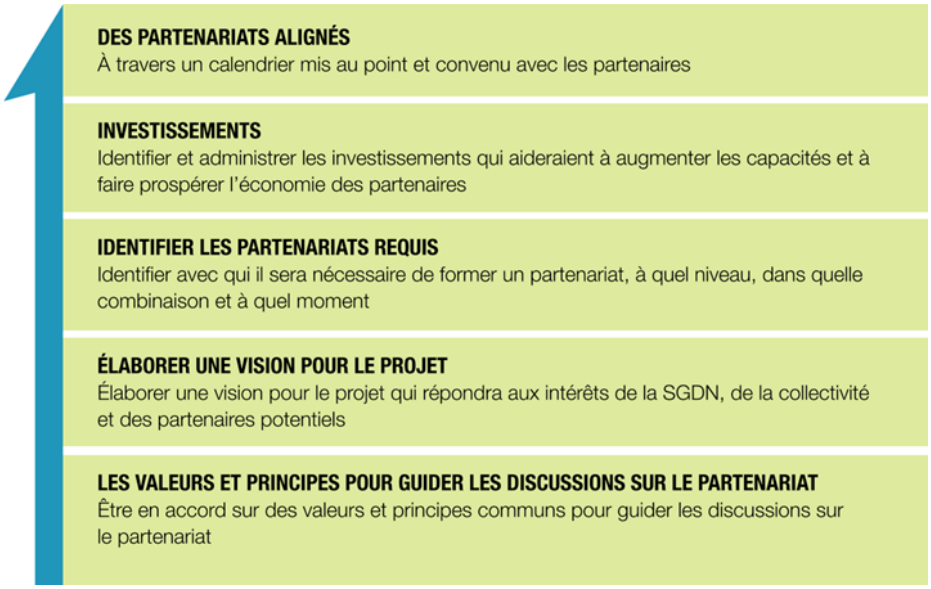

En partant du bas et en remontant, la feuille de route guide nos discussions sur l'établissement de partenariats avec les collectivités.

À Ignace, la conversation autour d'un exercice mené pour définir les valeurs et les principes de la collectivité se poursuit et des travaux supplémentaires pourraient être entrepris sur la base de ces discussions. À South Bruce, la municipalité a établi 36 principes directeurs qui reflètent les priorités et les attentes de la collectivité. Chaque sujet abordé dans notre feuille de route sur le partenariat s'appuie sur les valeurs et les principes que les collectivités ont établis pour guider nos discussions et s'assurer que le projet sera mis en oeuvre d'une manière qui améliorera le bien-être de leurs résidents.

Une fois le site choisi en 2024, notre travail passera de la phase de sensibilisation, de compréhension de la possibilité de favoriser le bien-être et de renforcement de la confiance à l'égard de la sûreté du projet, y compris la sûreté d'un point de vue social, à la phase de mise en oeuvre et de la gouvernance des accords de partenariat. La participation des jeunes demeura une priorité, compte tenu de la nature intergénérationnelle du projet et de la nécessité d'une transmission intergénérationnelle des connaissances.

De plus, de 2024 à 2028, la SGDN :

- Fera en sorte que les collectivités participant au processus de sélection d'un site aient les ressources et les renseignements nécessaires pour participer pleinement aux activités de sélection d'un site et pour prendre une décision éclairée;
- Élaborera des accords mutuellement acceptables pour l'établissement du dépôt géologique en profondeur dans chaque région hôte potentielle et, une fois le site choisi, entreprendra la mise en oeuvre des accords dans la région hôte, qui passera au stade du processus de décision réglementaire;
- Continuera à travailler avec les municipalités, les collectivités des Premières Nations et métisses des régions hôtes potentielles et les collectivités voisines pour les sensibiliser au projet et pour bâtir et entretenir des relations avec elles, en tenant compte de leurs lois, de leurs pratiques et de leur utilisation des terres traditionnelles;
- Travaillera avec les collectivités des régions hôtes potentielles pour comprendre comment la sûreté d'un point de vue social peut être soutenue, y compris certains aspects comme la cohésion et le bien-être de la collectivité.

TRANSPORT

La SGDN :

- Démontrera qu'un plan de transport pourra jouir d'une acceptation sociale au terme d'un dialogue sur le cadre de planification du transport;
- Continuer à travailler avec les peuples autochtones pour comprendre comment la SGDN peut aligner notre planification du transport sur le savoir autochtone;
- Continuera à affiner le Système de transport du combustible irradié;
- Commencera à mettre en oeuvre le cadre de planification du transport, qui sera mis à jour tous les trois ans.

On transporte du combustible nucléaire irradié tous les jours dans le monde. Au Canada, en près de 60 ans, aucun accident n'a causé de torts à des personnes ou à l'environnement en raison d'un rejet radioactif.

La SGDN élabore actuellement des plans sûrs, sécuritaires et socialement acceptables qui encadreront le transport du combustible nucléaire irradié depuis les sites actuels d'entreposage provisoire jusqu'au dépôt géologique en profondeur. Cependant, nous reconnaissons la nécessité d'expliquer ce bon bilan de sûreté et de répondre aux questions des gens sur les mesures que prendra la SGDN pour atteindre ce niveau d'excellence.

Par exemple, en 2023, la SGDN a lancé des études pour mettre à jour le *Plan de transport préliminaire*, qui a été publié pour la première fois en 2021. La planification et l'évaluation des dispositions de transport qui seront menées au cours de la période allant de 2024 à 2028 tiendront pleinement compte des exigences réglementaires encadrant le transport sûr du combustible nucléaire irradié entre les provinces.

Selon les exigences du processus de sélection d'un site, il doit être plausible qu'une route acceptable de transport soit aménagée. La SGDN continue à mener des évaluations techniques pour aider à tracer les routes de transport potentielles.

Une fois le site sélectionné, des activités plus détaillées de planification de la concertation technique et sociale commenceront. Nous planifions de commencer à transporter le combustible irradié vers le site du dépôt géologique en profondeur au cours des années 2040, lorsque le dépôt sera en service.

En plus des exigences techniques, les considérations sociales sont importantes pour notre processus de planification. Nous sommes conscients que le transport du combustible nucléaire irradié est un sujet important pour les Canadiens et les peuples autochtones, et nous suivons une approche collaborative en vertu de laquelle les décisions seront prises en commun. Plus précisément, nous avons conçu une approche itérative pour la planification du transport qui intégrera les contributions des générations futures dans le processus de planification, reconnaissant l'importance de considérer le principe des sept générations d'après la vision du monde autochtone.

Comme nous l'avons indiqué plus tôt, il nous incombe de veiller à ce que des personnes représentant un large horizon d'intérêts participent à nos discussions de planification et que nous répondions à leurs questions et préoccupations. Nous avons entendu des préoccupations concernant la sûreté du transport, la performance des emballages de transport et le cadre de gestion des urgences. À la SGDN, nous nous efforçons de répondre à ces préoccupations en poursuivant nos activités de concertation et en tenant compte de ces commentaires dans l'élaboration de la conception du Système de transport du combustible irradié.

De plus, de 2024 à 2028, la SGDN :

- Poursuivra la planification du transport en intégrant les valeurs, les principes et les objectifs des citoyens et en accordant une attention particulière à la sûreté d'un point de vue social;
- Entreprendra des études sur la logistique du transport ainsi que des évaluations opérationnelles;
- Cherchera à obtenir auprès de la Commission canadienne de sûreté nucléaire des certificats d'approbation de la conception des colis de transport routier et ferroviaire, selon le cas;
- Examinera et déterminera à des fins de planification les principales exigences relatives à la gestion des urgences et à la sécurité du transport;
- Continuera à élargir nos activités de dialogue pour inclure les municipalités et les collectivités autochtones situées le long des routes potentielles de transport, ainsi que les personnes et les groupes intéressés;
- Tiendra les collectivités hôtes d'installations nucléaires au Canada au courant de nos progrès, y compris en ce qui concerne la planification du transport du combustible nucléaire irradié depuis ces collectivités jusqu'au dépôt géologique en profondeur.

Assurer la gouvernance et la reddition de comptes

La SGDN maintient une structure de gouvernance responsable afin que le public canadien puisse avoir confiance dans la conduite de nos affaires. La gouvernance de la SGDN comprend les organisations membres, le Conseil d'administration et le Conseil consultatif. La SGDN doit se conformer aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*) et est assujettie à la surveillance du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Canada.

Membres

Ontario Power Generation, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec sont les membres fondateurs de la SGDN. La convention d'affiliation et les règlements généraux définissent les rôles et les responsabilités des membres au regard des objectifs de la *LDCN* et du mandat de mise en oeuvre de la SGDN. La SGDN fait rapport régulièrement à nos sociétés membres.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance et d'exercer un leadership en ce qui a trait à l'élaboration des orientations stratégiques de la Société. Les membres du Conseil d'administration sont nommés par les sociétés membres. Le Conseil d'administration est actuellement formé de neuf personnes représentant un large éventail de compétences reliées à l'industrie nucléaire et à d'autres domaines, y compris à la culture autochtone et à la gestion financière.

Conseil consultatif

En vertu de la *LDCN*, le Conseil d'administration doit s'adjoindre un Conseil consultatif chargé d'examiner et de commenter les travaux de la SGDN. Le Conseil consultatif se réunit régulièrement avec la haute direction de la SGDN, examinant de près les plans et les activités de la Société et fournissant en continu des conseils et des avis.

L'expertise des membres du Conseil consultatif couvre une vaste gamme de domaines, dont le génie, la concertation avec les collectivités, les affaires publiques, l'environnement, le droit, le développement durable, les relations avec les Autochtones, le savoir autochtone et la recherche axée sur les collectivités. Les membres du Conseil consultatif possèdent de bonnes connaissances dans un éventail de sujets, dont les questions liées à la gestion des déchets nucléaires, et sont expérimentés dans le travail avec les citoyens et les collectivités sur des questions de politiques publiques très variées.

Conseil des aînés et des jeunes

Le Conseil des aînés et des jeunes est un organe consultatif indépendant composé d'aînés et de jeunes des Premières Nations et métis. Il se réunit régulièrement au cours de l'année pour conseiller la SGDN sur la façon d'aligner la mise en oeuvre du projet de la Gestion adaptative progressive sur le savoir autochtone. De plus, ce conseil offre des recommandations à la SGDN sur les mesures qui pourraient contribuer au développement et au maintien de bonnes relations avec les collectivités et organisations des Premières Nations et métisses.

Système intégré de gestion

La SGDN utilise un système intégré de gestion des activités qui soutiennent la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié. La SGDN veille à ce que notre système de gestion soit conforme aux normes canadiennes et internationales en matière de qualité, d'environnement, de santé et de sécurité.

Le système de gestion de la SGDN est également conforme à la norme CSA N286-12, *Exigences relatives au système de gestion des installations nucléaires*, qui couvre les installations de déchets nucléaires et s'appuie sur les normes internationales.

Le système intégré de gestion de la SGDN a pour but de garantir que l'organisation s'appuie sur des bases solides pour mener à bien sa mission et mettre en pratique ses valeurs. L'accent mis sur la protection des personnes et de l'environnement pour les générations à venir est entièrement conforme au principe de gestion de la norme CSA N286-12 selon lequel la sûreté doit constituer le fondement premier de nos décisions et de nos actions.

Examens indépendants

Conformément aux recommandations du Conseil consultatif, la SGDN continuera à solliciter l'avis et les commentaires d'experts externes sur notre programme technique. Comme le programme continue à évoluer d'une phase de recherche vers une phase de conception, de fabrication et de démonstration, les examens portent de plus en plus sur des aspects et des éléments précis de la conception. Ces examens permettent de nous assurer du bien-fondé scientifique de notre approche, contribuent à la conception et à la qualité de l'ensemble du programme et aident à accroître la confiance du public dans le plan de mise en oeuvre et le processus décisionnel de la SGDN.

Un certain nombre de comités externes ont été créés pour examiner le travail de la SGDN :

- le Forum municipal;
- le Groupe d'examen géoscientifique;
- le Groupe d'examen environnemental;
- le Groupe d'examen pour la sélection d'un site.

Lorsque nous passerons l'étape de la sélection d'un site, nous examinerons le rôle de ces groupes. En plus de ces groupes officiels de pairs examinateurs, la SGDN a créé en fonction des besoins des groupes consultatifs et des forums communautaires pour recueillir des commentaires, des conseils et des compétences externes pour le projet. Des examens par des pairs sont également souvent appliqués directement aux travaux techniques réalisés par des tiers et gérés comme faisant partie intégrante de ces travaux sous-traités. Un examen indépendant est de plus assuré par la publication régulière de recherches et de résultats techniques dans des revues scientifiques et dans le cadre de conférences.

Présentation de rapports

La SGDN se conforme à des normes très rigoureuses pour ce qui est de présenter sur nos activités des rapports qui démontrent la sûreté, l'intégrité, l'excellence, la collaboration, la responsabilité et la transparence que nous exerçons dans la mise en oeuvre du projet. Nous faisons régulièrement état de nos progrès, particulièrement en réponse aux commentaires des Canadiens et des peuples autochtones et à l'évolution de l'environnement.

Nous sommes tenus, en vertu de la *LDCN*, de publier des rapports annuels et triennaux. Chacun de ces rapports doit être présenté en même temps au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et au public. Le ministre dépose chaque rapport au Parlement et publie une déclaration à son égard.

Transparence

La SGDN est résolue à faire preuve d'ouverture et de transparence dans nos processus, nos communications et notre processus décisionnel afin que les Canadiens et les peuples autochtones comprennent clairement l'approche que nous mettons en oeuvre. Pour démontrer cet engagement, nous appliquons une *Politique de transparence* (2020).

Transmettre l'information et encourager l'échange des points de vue sont essentiels à notre mandat et nous veillons à ce que nos pratiques soient conformes à l'esprit de la *Politique sur la réconciliation* (2019) de la SGDN et de tous les textes législatifs portant sur la liberté de l'information, l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

Glossaire

Combustible nucléaire irradié : le combustible retiré d'un réacteur à fission nucléaire commercial ou de recherche. Le combustible nucléaire irradié est classé déchet radioactif de haute activité.

Consentement : élément fondamental du processus de sélection d'un site. Depuis le tout début de nos activités, la SGDN a établi un certain nombre de principes relatifs au consentement. Ceux-ci comprennent l'engagement à n'établir le projet que dans une région comprenant des hôtes informés et consentants, offrir le temps et les ressources nécessaires pour que les collectivités puissent prendre une décision sur le projet en toute connaissance de cause et faire la démonstration convaincante du consentement des collectivités.

Au-delà de la démonstration fournie par les collectivités, la SGDN doit également s'assurer que les autres exigences et engagements énoncés dans le processus de sélection d'un site pourront être remplis avant que le projet ne soit mis en oeuvre dans la région en question.

Déchets de faible activité : ces déchets proviennent principalement des centrales nucléaires et des utilisations médicales, universitaires, industrielles et commerciales des matières radioactives (têtes de vadrouilles, chiffons, serviettes en papier, par exemple). Ces articles ne dégagent pas de chaleur et leur niveau de radioactivité est tel qu'ils devront rester confinés et isolés pendant quelques centaines d'années.

Déchets de haute activité : ces déchets incluent principalement le combustible nucléaire irradié et une très petite quantité de déchets de haute activité autres que le combustible est générée par d'autres activités, comme la production d'isotopes médicaux. Ces déchets émettent une quantité considérable de chaleur et de radioactivité et devront être confinés et isolés dans un dépôt géologique en profondeur pendant des centaines de milliers d'années.

Déchets de moyenne activité : ces déchets comprennent les composants usés des centrales nucléaires, des réacteurs de recherche et des fabricants d'isotopes médicaux, tels que les filtres, les résines et les pompes. Ces déchets génèrent une quantité minimale de chaleur, mais nécessiteront un degré de confinement et d'isolement plus élevé et une période de stockage plus longue que les déchets de faible activité.

Dépôt géologique en profondeur : installation pour le stockage à grande profondeur sous terre du combustible nucléaire irradié, où des barrières tant naturelles qu'ouvragées le confinent et l'isolent des gens et de l'environnement pour des générations à venir. Sa conception peut permettre la récupération du combustible nucléaire irradié.

Gestion à long terme du combustible nucléaire irradié : comprend le confinement et l'isolement des substances radioactives. La radioactivité diminue substantiellement avec le temps, principalement en raison de la désintégration des radionucléides à vie courte. La radioactivité du combustible nucléaire irradié diminue jusqu'à environ un pour cent de sa valeur initiale au bout d'un an, à environ 0,1 pour cent au bout de 10 ans et à environ 0,01 pour cent au bout de 100 ans. Après environ un million d'années, la radioactivité du combustible nucléaire irradié est sensiblement équivalente à celle de l'uranium naturel.

Combustible : utilisée dans les réacteurs nucléaires CANDU, elle est fabriquée en agglomérant de la poudre d'oxyde d'uranium pour en faire des pastilles. Les pastilles sont insérées dans des tubes en Zircaloy (un alliage du métal zirconium résistant à la corrosion), lesquels sont soudés les uns aux autres pour former une grappe de combustible. Chaque grappe contient environ 1000 pastilles d'oxyde d'uranium.

Petits réacteurs modulaires (PRM) : ces réacteurs constituent une solution de rechange aux réacteurs nucléaires de grande puissance**.** Les PRM peuvent être achetés et construits selon une approche modulaire. La SGDN sera responsable de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié créé par toute technologie nouvelle ou émergente qui pourrait être mise en oeuvre au Canada, comme les PRM.

Sûreté : dans ce document, la protection des gens et de l'environnement contre les effets dommageables ou dangereux du combustible nucléaire irradié, maintenant et dans l'avenir.

Note sur la terminologie utilisée : dans ce document, nous employons les termes « autochtone », « Premières Nations » et « métis ». Notre intention est d'honorer et de respecter les peuples, les nations et les collectivités, ainsi que les conceptions ancestrales et contemporaines qu'ils peuvent avoir.

Ce qu’on nous a dit

En mars 2023, la SGDN a publié *Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2023-27*, qui constituait la mise à jour de la version précédente de ce plan quinquennal révisé annuellement. En diffusant également sous forme numérique un sondage sur le plan de mise en oeuvre, nous avons essayé d’aider le public à examiner et à commenter le plan canadien pour le combustible nucléaire irradié, conformément à notre engagement de transparence. Nous avons entendu des centaines de Canadiens et de membres des peuples autochtones, principalement du nord-ouest et du sud de l’Ontario, y compris dans les deux régions hôtes potentielles restantes.

Le sondage offre un instantané de ce que pensent les répondants, nous éclaire sur la confiance qu’ils ont dans notre capacité à mettre en oeuvre le plan canadien et relève les possibilités qui s’offrent à la SGDN. Le sondage a été conçu pour solliciter un vaste éventail de commentaires auprès des personnes intéressées, et il a été diffusé lors d’événements d’information, sur les médias sociaux et par le biais d’autres plateformes numériques. Comme le sondage était ouvert à toutes les parties intéressées au lieu de se concentrer sur un échantillon représentatif, les résultats ne doivent pas être considérés comme statistiquement fiables. Ces résultats doivent plutôt être interprétés comme étant de type qualitatif et indicatifs de tendances plus larges.

Le nombre total de participants en 2023 a été légèrement inférieur à celui de 2022. Cependant, le nombre total de sondages entièrement remplis a augmenté (par rapport aux sondages partiellement remplis). Nous avons reçu 632 réponses au total, ce qui représente un taux de réponse de 37 pour cent (comparativement au taux de 19 pour cent de 2022). La plupart (73 pour cent) des répondants étaient basés en Ontario, dont 15 pour cent dans la région nord-ouest et 18 pour cent dans la région sud.

Le sondage sur notre plan de mise en oeuvre ne constitue qu’un moyen parmi d’autres de recueillir des commentaires pour éclairer nos travaux. La SGDN sollicite également des commentaires dans le cadre de nos activités de concertation sur le terrain et en ligne, auprès des comités de liaison communautaires et de groupes consultatifs, par le biais d’événements éducatifs, en publiant des articles dans des revues évaluées par des pairs et en participant à des conférences et des rencontres avec un éventail d’experts spécialisés et des représentants de tous les ordres de gouvernement.

Ces types de contributions du public éclairent et guident notre travail, et les commentaires reçus nous aident à réviser le présent plan d’année en année. Voici un résumé des commentaires que nous avons reçus par l’intermédiaire du sondage sur le plan de mise en oeuvre.

Confiance dans la SGDN

Le nombre de répondants au sondage ayant exprimé faire confiance à la SGDN est considérablement plus élevé que par les années précédentes. En tout, plus de trois répondants sur cinq (62 pour cent) ont déclaré avoir confiance en la SGDN après avoir lu le plan de mise en oeuvre, ce qui représente une augmentation par rapport à 2022.

La confiance est plus élevée dans le sud de l'Ontario que dans le nord-ouest, bien que la perception des gens dans le nord-ouest à l'égard de la SGDN se soit grandement améliorée.

Pour continuer à renforcer cette confiance, nous continuerons à élargir nos efforts de communication, y compris nos activités ciblées de sensibilisation au sein des deux régions hôtes potentielles restantes. Ces efforts s'ajouteront aux travaux réalisés en 2023. À South Bruce, nous avons conçu et mis en oeuvre l'Initiative de discussion de porte-à-porte de South Bruce — notre toute première campagne de porte-à-porte visant à renforcer nos efforts de sensibilisation dans la municipalité. Au cours de l'été, nous avons rendu visite à près de 1000 résidents, ce qui a permis d'accroître la visibilité de la SGDN, de renforcer les relations existantes et d'en nouer de nouvelles.

Dans le nord-ouest, notre équipe a organisé 11 séances « Apprenez à connaître la SGDN » au cours de plusieurs événements communautaires, étendant ainsi nos efforts de concertation en dehors de notre propre Centre *En savoir plus*. Des conférenciers tiers ont participé à plusieurs de ces événements, ce qui a donné aux résidents des collectivités l'occasion d'entendre des experts extérieurs à la SGDN au sujet du projet et de ses retombées potentielles.

La communication liée au plan de mise en oeuvre a été bien accueillie, près des trois quarts des répondants la qualifiant d'« excellente » ou de « bonne ». Les répondants ont fréquemment décrit le plan de mise en oeuvre comme étant compréhensible, clair et transparent.

Savoir autochtone et réconciliation

Comme les années précédentes, les répondants nous ont dit en majorité qu'ils considéraient le savoir autochtone et la réconciliation comme des priorités et qu'ils souhaitaient que nous communiquions davantage les mesures que nous prenons pour favoriser la réconciliation. Parmi les répondants, 58 pour cent ont déclaré avoir confiance dans la capacité de la SGDN à s'aligner sur le savoir autochtone et dans notre engagement de favoriser la réconciliation. En même temps, nous continuons à entendre des préoccupations sur ces sujets.

En réponse à ces dernières, la SGDN continuera à transmettre des informations sur le rôle que joue le savoir autochtone dans notre travail, à dialoguer avec les collectivités autochtones et à travailler à l'établissement d'un climat de confiance et de partenariats fructueux. Nous demeurons résolus à poursuivre notre cheminement vers la réconciliation, en travaillant avec les peuples autochtones, en tirant des enseignements du savoir autochtone et en appliquant ces enseignements à nos travaux pour réussir la mise en oeuvre du plan de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié. Nous fournissons aussi au personnel des formations obligatoires sur la réconciliation, des occasions continues d'apprentissage et des possibilités informelles de formation, en plus des systèmes de soutien du personnel et des plans de travail axés sur les collectivités que nous avons mis en place.

Sûreté

La sûreté reste une priorité absolue pour la SGDN — et elle a été classée comme la priorité la plus importante par les répondants au sondage.

La compréhension de la sûreté a augmenté depuis l'année dernière. Au total, 83 pour cent des répondants ont déclaré comprendre l'approche à l'égard de la sûreté.

La plupart des commentaires fournis par les répondants étaient liés à une opposition générale et à des préoccupations relatives à la sûreté — par exemple l'opinion que le projet est intrinsèquement dangereux — et à l'idée que « la SGDN ne serait pas en mesure de garantir la sûreté. » Des répondants ont également fait part de préoccupations liées à l'environnement et au transport.

La SGDN discute directement avec les résidents pour répondre à leurs questions et préoccupations, et utilise des campagnes de communication pour transmettre des informations sur des sujets liés à la sûreté.

La SGDN est résolue à faire en sorte que le projet soit sûr d'un point de vue conventionnel, social, culturel et environnemental.

En 2024, nous prévoyons de réviser nos rapports *Confiance dans la sûreté* pour tenir compte des nouvelles analyses techniques réalisées après leur première publication en 2022. Ces rapports fournissent un résumé des données recueillies qui démontrent qu'un dépôt géologique en profondeur peut être construit sur l'un ou l'autre des sites potentiels. Ils reflètent des années de recherche et de travail sur le terrain, et fournissent des résultats détaillés qui montrent pourquoi la SGDN est convaincue que les deux régions hôtes potentielles se prêteraient à la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié.

Après la sélection d'un site associé à des hôtes informés et consentants, d'autres études techniques seront entreprises sur le site choisi. Celles-ci permettront de préciser encore davantage la conception du dépôt et le dossier de sûreté officiel qui seront soumis à l'examen des autorités de réglementation.

Transport

Le transport demeure une priorité importante pour la SGDN, et les réponses au sondage indiquent que la compréhension du public à l'égard de cette priorité a légèrement augmenté depuis l'an dernier. Dans le nord-ouest de l'Ontario, 71 pour cent des répondants ont déclaré comprendre l'approche sur le transport, tandis que dans le sud de l'Ontario, 86 pour cent des répondants ont déclaré la comprendre. L'opinion favorable à l'égard du transport a également augmenté par rapport à 2022.

Cependant, une inquiétude persiste quant au danger que pourrait représenter le transport du combustible nucléaire irradié. Des répondants se sont dits préoccupés par la sûreté du transport, notamment en raison des accidents de la route qui pourraient survenir et de l'état des routes, en particulier des autoroutes. Des préoccupations sur le transport ont continué d'être exprimées, en particulier par les répondants du nord.

À la SGDN, nous poursuivons notre dialogue avec le public sur le transport et continuons d'écouter les préoccupations des gens et de répondre à leurs questions liées à la sûreté. En 2023, nous avons mené un certain nombre d'études pour renforcer le *Plan de transport préliminaire* et le cadre de planification du transport, qui avaient été publiés en 2021. L'objectif est notamment de donner confiance aux gens dans la performance du Colis de transport du combustible irradié et dans les mesures d'atténuation des incidences du transport.

À l'avenir, l'approche de la SGDN en matière de transport continuera de faire l'objet d'un examen continu et de rapports publics. Tous les trois ans, le cadre de planification du transport sera réexaminé, et révisé au besoin, en tenant compte de facteurs tels que l'évolution des meilleures pratiques, les nouvelles technologies, l'adaptation permanente aux nouvelles conditions et l'amélioration continue.

Ingénierie

Cette année, le sondage a montré que la plupart des répondants comprennent le volet technique de la SGDN et ont une opinion favorable à son égard, le classant comme une des priorités les mieux comprises. Plus précisément, 83 pour cent des répondants ont dit comprendre cette priorité, et 76 pour cent ont exprimé une opinion favorable ou neutre à son égard.

Les répondants ont jugé que le plan était robuste, tout en exprimant le souhait que des recherches plus approfondies soient réalisées afin de répondre aux préoccupations en matière de sûreté.

La SGDN a continué à collaborer étroitement avec les universitaires, les gouvernements et les organisations internationales dans le cadre de notre démarche visant à affiner la conception du dépôt. En 2023, par exemple, nous avons conclu les essais de pression du Conteneur de combustible irradié, ce dernier étant une barrière ouvragée clé du concept de dépôt, ce qui s'ajoute à la démonstration à pleine échelle achevée en 2022.

Le recours, au Canada, à un dépôt géologique en profondeur est conforme aux meilleures pratiques en vigueur dans le monde. Elle est le fruit de plusieurs décennies de recherche-développement-démonstration de diverses technologies et techniques. Les grandes organisations de réglementation et de surveillance nucléaire s'entendent aussi sur le fait que les dépôts géologiques en profondeur constituent la voie responsable à suivre dans ce domaine.

Faites-nous part de vos réflexions

Vos commentaires sont essentiels à la mise en oeuvre du plan canadien de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié.

Chaque année, nous demandons aux Canadiens et aux peuples autochtones de fournir des commentaires sur notre plan de mise en oeuvre afin de contribuer à éclairer et à orienter nos travaux. Nous tenons ensuite compte de ces commentaires lors de notre planification et nous décrivons chaque année dans le plan de mise en oeuvre ce que le public nous a dit l'année précédente. Nous vous invitons à nous transmettre vos réflexions d'ici le 7 juin 2024.

Répondez au sondage sur le plan de mise en oeuvre

Autres moyens de donner votre avis (vous pouvez toujours indiquer que vous souhaitez que votre réponse reste anonyme) :

- Envoyer un courriel à l'adresse learnmore@nwmo.ca
- Envoyer une lettre (comportant votre nom et votre adresse postale) à :

  Lisa Frizzell
  Vice-présidente des communications, SGDN
  Objet : Plan de mise en oeuvre 2024-28
  22, avenue St. Clair Est, 4e étage
  Toronto (ON) M4T 2S3
  Canada

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 4e étage
Toronto (ON) M4T 2S3, Canada
Tél. : 416.934.9814 Sans frais : 1.866.249.6966
Courriel : contactus@nwmo.ca
Site Web : nwmo.ca

@LaSGDN

/company/nwmocanada

NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

© 2024 Société de gestion des déchets nucléaires